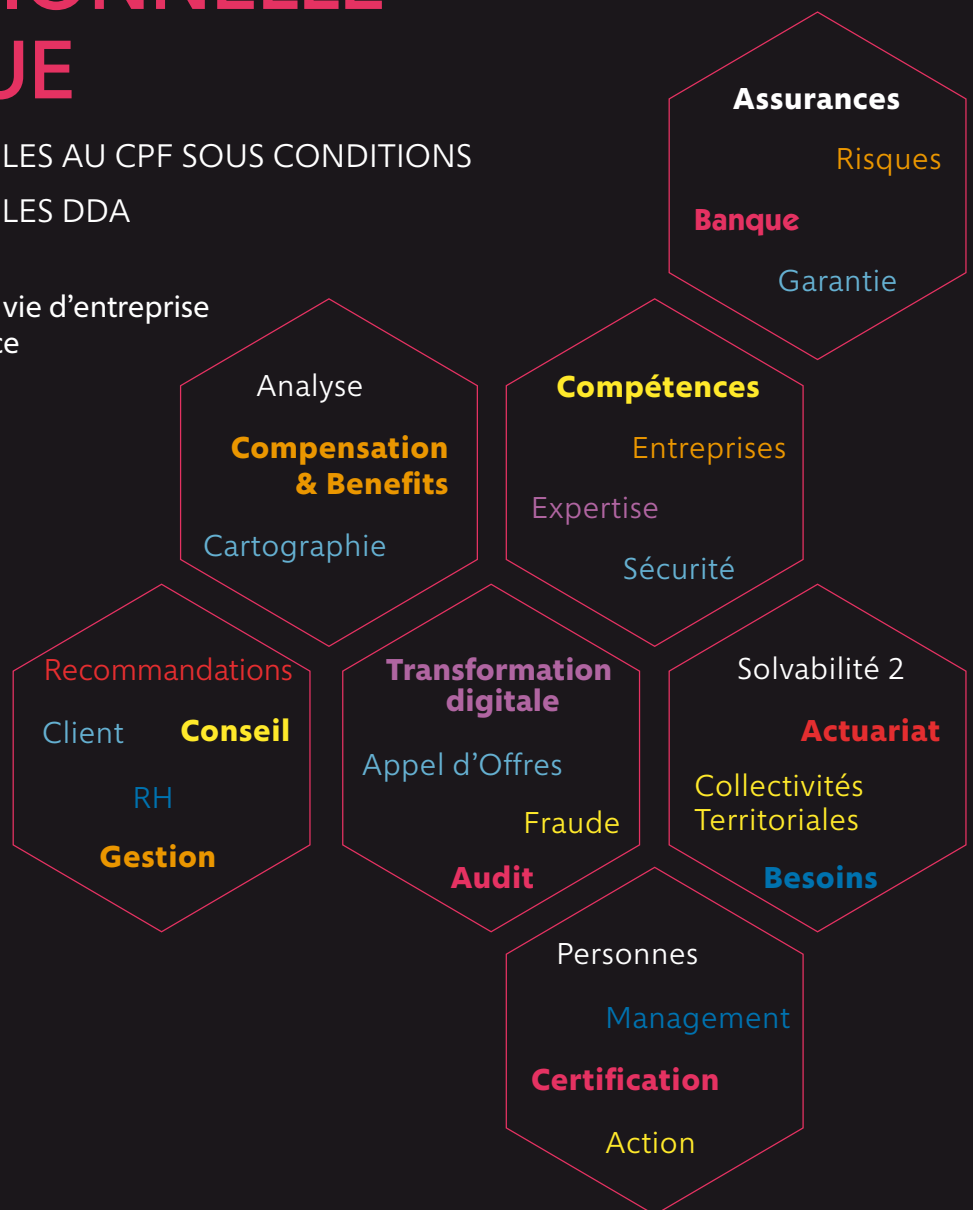


# FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- › FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF SOUS CONDITIONS
- › FORMATIONS ÉLIGIBLES DDA

Formations adaptées à la vie d'entreprise  
en présentiel ou à distance



POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS FAIRE ÉVOLUER  
TOUT AU LONG DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

# L'ESA EN QUELQUES MOTS...

L'École Supérieure d'Assurances est créée sous la forme d'une Association loi de 1901 par la Fédération Nationale des Agents Généraux (FNSAGA) et le Syndicat français des Assureurs Conseils (SFAC) en juillet 1980.

Les orientations pédagogiques de l'ESA sont gérées par deux conseils, un conseil de perfectionnement et un conseil scientifique.

L'École est certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas depuis 2011, certification renouvelée le 8 juin 2014. Elle accueille aujourd'hui aux environs de 1 200 étudiants.

L'ESA dispense des formations enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles, du niveau 5 au niveau 7, dans les domaines de l'Assurance et de la Banque, en alternance, en formation initiale, à distance et en continu.

L'ESA accompagne les salariés des entreprises tout au long de leur vie professionnelle sur leurs besoins en formations pour se réorienter, évoluer ou tout simplement acquérir de nouvelles compétences.

En mobilisant vos heures de DIF et de CPF, mais également en profitant d'un plan de formation à travers quelques journées de formation vous permettant de continuer à exercer votre activité sans déstabiliser l'organisation de votre entreprise, l'ESA vous accompagne dans l'obtention d'un titre reconnu ou d'un certificat inscrit au Répertoire Spécifique.

La formation continue s'adresse à tous collaborateurs de sociétés ou mutuelles d'assurance, généralistes ou spécialistes, les collaborateurs d'agences générales d'assurances et/ou de cabinets de courtage ou de conseil, de la banque ou même toutes personnes dans une entreprise ayant à gérer des problématiques liées aux risques, à la RH, ou souhaitant monter en compétences dans son entreprise.

# ILS NOUS FONT CONFIANCE...



# SOMMAIRE

## FORMATIONS RNCP

- 1 ▶ Manager de l'Assurance<sup>1</sup>
- 2 ▶ Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise<sup>1</sup>
- 3 ▶ Expert.e en Ingénierie Patrimoniale<sup>1</sup>
- 4 ▶ Responsable rémunération globale et avantages sociaux<sup>1</sup> (ouverture en 2021)
- 5 ▶ Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque<sup>1</sup>

## FORMATION INSCRITE AU RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE ÉLIGIBLES AU CPF

### RISQUES

- 6 ▶ Certificat d'Analyse des Risques en entreprise<sup>1</sup>
- 7 ▶ La gestion des Risques dans les Collectivités Territoriales<sup>1</sup>
- 8 ▶ Organiser et piloter contre le risque de fraude dans l'assurance<sup>1</sup>
- 9 ▶ Certificat de Pilotage des Risques<sup>1</sup>
- 10 ▶ Prévenir le risque de non-conformité en assurance<sup>1</sup>
- 11 ▶ Prévenir les risques de la transformation digitale en assurance<sup>1</sup>
- 12 ▶ Plan de Continuité d'Activité<sup>1</sup>
- 13 ▶ Gérer et maîtriser les risques des activités Ressources Humaines
- 14 ▶ Manager les risques Ressources Humaines à l'heure de la digitalisation

### DIGITAL

- 15 ▶ Traitement des données
- 16 ▶ Exploration des données
- 17 ▶ Gestion des données de référence
- 18 ▶ Visualisation des données
- 19 ▶ Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers
- 20 ▶ Se développer par l'exploitation des données clients
- 21 ▶ Stratégie d'intégration de la Blockchain
- 22 ▶ Gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel

## AUTRES FORMATIONS/CERTIFICATIONS

### AUTRES FORMATIONS

- 23 ▶ Administrer une mutuelle dans le cadre de Solvabilité 2<sup>1</sup>
- 24 ▶ Directive Distribution de l'Assurance (DDA) : Enjeux et Applications<sup>1,2</sup>
- 25 ▶ Entreprendre et développer une activité de courtage en assurance<sup>1</sup>
- 26 ▶ La relation clients dans le secteur bancaire et assurance<sup>1</sup>
- 27 ▶ Gestion patrimoniale pour les personnes en situation de curatelle ou de tutelle<sup>1</sup>
- 28 ▶ Traitement des appels d'offres<sup>1</sup>
- 29 ▶ Concevoir et mettre en œuvre le système de contrôle des délégataires de gestion dans l'assurance<sup>1</sup>
- 30 ▶ Gérer un sinistre dégâts des eaux et incendie dans un immeuble<sup>1</sup>
- 31 ▶ Mettre en place et piloter une politique de rémunération
- 32 ▶ Le traitement de l'Assurance-Crédit<sup>1</sup>
- 33 ▶ L'anglais de l'assurance

### AUTRES CERTIFICATIONS

- 34 ▶ Capacité Assurance de niveau I
- 35 ▶ Capacité IOBSP
- 36 ▶ Préparation CGPC

### ACTUARIAT

- 37 ▶ Certificat de Technicien d'actuaire<sup>2</sup>

1. Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8.

2. Cette formation n'est pas éligible au CPF.



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

Le « Manager de l'Assurance » occupe des fonctions de responsabilité agissant sur le développement de l'entreprise. Il possède les techniques assurantielles, juridiques et commerciales mais aussi les compétences digitales le rendant à même d'être acteur face aux évolutions comportementales, réglementaires et technologiques.

La certification professionnelle « Manager de l'Assurance » intègre une multiplicité de fonctions principalement au sein des sociétés d'assurances et de réassurances, des grandes structures de courtage et de conseils en organisation.

Au sein des sociétés d'assurances, les « Managers de l'Assurance » occupent des fonctions de souscripteur ou d'indemnisateur, de Manager Grands comptes, d'Animateur Régional Épargne, d'Inspecteur Commercial, de Multiline Account Specialist, Account Executive Manager...

Il peut également occuper des fonctions spécifiques comme Manager des Risques Opérationnels et Fraudes, Manager du Contrôle Interne et des Risques, Coordinateur Réassurance, Reinsurance and International account executive ou Expert Relation Assistance.

Au sein des grandes structures de courtage, les fonctions d'Expert Risques Techniques, d'Expert Flottes Automobiles, d'Expert Dommages aux biens, de Consultant Grands Comptes, de Consultant Grandes Entreprises, de Consultant Assurances Collectives...

Enfin, au sein des structures de conseil en organisation les fonctions de Consultant MOA ou de Business Analyst.

## ARTICULATION ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES ET LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Il n'est pas exigé des candidats visant l'obtention de la totalité de la certification d'obtenir la validation des blocs dans l'ordre.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse. Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## OBTENTION DE LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Une étude de cas est proposée sur le dernier jour de chaque bloc.

Les candidats ayant validé, à l'issue des épreuves écrites, les quatre blocs de compétences, obtiennent la certification « Manager de l'Assurance », titre de niveau 7.

>>>

## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### 1 Manager la souscription des risques d'entreprise

- ▶ Évaluer le risque proposé pour fixer les capitaux assurés dans le cadre éventuel d'une apéritition d'un cyber risque.
- ▶ Rédiger les garanties spécifiques en tant qu'apéristeur pour gérer au mieux des intérêts de son entreprise d'assurances les sinistres de l'assuré.
- ▶ Conduire des investigations pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « *Manager la souscription des risques d'entreprise* ».

### 2 Manager l'indemnisation des garanties données souscrites pour les risques d'entreprise

- ▶ Examiner une décision de la CPAM pour juger de l'opportunité de contester le taux fixé par la CPAM auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité.
- ▶ Chercher la cause d'une anomalie pour en tirer d'éventuelles conséquences sur l'indemnisation prévue au contrat.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « *Manager l'indemnisation des garanties données souscrites pour les risques d'entreprise* ».

### 3 Manager les supports transversaux et techniques de la société d'assurances

- ▶ Concevoir un plan de formation destiné aux intermédiaires d'assurance pour leur permettre de répondre aux exigences d'information et de conseil requis par la réglementation et l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Régulation (ACPR).
- ▶ Orienter les services et les intermédiaires d'assurance habilités pour souscrire et indemniser selon les pouvoirs qui leur sont délégués.
- ▶ Apprécier la sinistralité prévisible pour maîtriser la rentabilité d'un portefeuille automobile.
- ▶ Adapter les procédures de gestion et de suivi du portefeuille pour faire face aux situations posées par la loi de consommation dite Loi Hamon prévoyant les modalités de résiliation après un an de souscription d'une assurance habitation ou automobile.
- ▶ Définir les modalités de maîtrise des coûts d'indemnisation d'un sinistre automobile par les garages agréés par l'entreprise d'assurances pour maîtriser la rentabilité du portefeuille.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « *Manager les supports transversaux et techniques de la société d'assurances* ».

### 4 Manager le développement des portefeuilles d'assurances

- ▶ Tester l'apport des données apportées par un réseau social partenaire au déploiement d'un nouveau produit pour préparer la prospection d'une partie de la clientèle en portefeuille.
- ▶ Élaboration d'un système de procédures où tous les collaborateurs impliqués dans le développement du portefeuille d'assurances interviendront eux-mêmes sur le système GRC pour obtenir les données nécessaires au développement Commercial.
- ▶ Proposer à sa direction des mesures de consolidation de la position de sa clientèle en portefeuille face à un nouvel entrant sur son marché pour maintenir sa position.
- ▶ Préparer un plan média pour publier les novations des offres nouvelles de l'entreprise en multirisque habitation destinées à reprendre des parts de marché à la concurrence.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « *Manager le développement des portefeuilles d'assurances* ».

<b>BLOC 1</b> Manager la souscription des risques d'entreprise	8 jours à raison d'une journée par semaine	56 heures
--	--	-----------

Tarif individuel Bloc 1 : 2 800 €

<b>BLOC 2</b> Manager l'indemnisation des garanties données souscrites pour les risques d'entreprise	7 jours à raison d'une journée par semaine	49 heures
--	--	-----------

Tarif individuel Bloc 2 : 2 450 €

<b>BLOC 3</b> Manager les supports transversaux et techniques de la société d'assurances	5 jours à raison d'une journée par semaine	35 heures
--	--	-----------

Tarif individuel Bloc 3 : 1 750 €

<b>BLOC 4</b> Manager le développement des portefeuilles d'assurances	4 jours à raison d'une journée par semaine	28 heures
---	--	-----------

Tarif individuel Bloc 4 : 1 400 €

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de l'entretien de sélection.

Le numéro CPF de cette formation est le 248011.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8



Le management des risques représentant un enjeu de plus en plus important au sein des directions des entreprises, le Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise occupe un poste stratégique reconnu et intégré auprès des dirigeants.

Les activités d'audit, de développement de la culture du risque au sein des entreprises et de management pour mieux garantir l'entreprise contre les risques auxquels elle s'expose tout en obtenant une réduction des coûts des assurances forment les trois fonctions principales de son métier :

- 1 Prémunir l'entreprise contre les recours liés à son activité
- 2 Conseiller la direction pour mettre en œuvre un plan de réduction des risques
- 3 Manager la mise en œuvre du plan de réduction des risques en réduisant le coût de la couverture assurantielle.

## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### 1 Prémunir l'entreprise contre les risques

- ▶ Identifier les risques auxquels est exposée l'entreprise pour conseiller la direction sur une meilleure gouvernance des risques, notamment par la conduite d'audit des risques et la réalisation d'une cartographie des risques de l'entreprise.
- ▶ Prouver sa capacité à analyser le cycle de gestion d'une entreprise.
- ▶ Cerner les risques assurables ou non.
- ▶ S'assurer que les sociétés d'assurances ont la solidité financière pour couvrir les risques qu'elles ont accepté de garantir.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Prémunir l'entreprise contre les risques ».

### ARTICULATION ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES ET LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Il est exigé des candidats visant l'obtention de la totalité de la certification d'obtenir :

- d'abord la validation du bloc « Prévenir l'entreprise contre les risques »,
- puis du bloc « Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise »,
- et enfin du bloc « Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité (PCA) ».

Ce, pour répondre à une nécessaire progression dans l'acquisition des compétences pour maîtriser les risques.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## 2 Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise

- ▶ Développer une culture du risque auprès des salariés de l'entreprise.
- ▶ Convaincre la direction générale de conduire une politique susceptible d'aboutir à un niveau de sécurité optimum.
- ▶ Présenter un plan de prévention et de réduction des risques.
- ▶ Conseiller l'ordonnancement dans la mise en œuvre des actions retenues.
- ▶ Procéder périodiquement à des expertises pour s'assurer de la mise en place des mesures retenues.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise ».

## 3 Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité

- ▶ Lancer des appels d'offres pour obtenir les meilleures conditions tarifaires du marché.
- ▶ Obtenir des mesures de prévention et de contrôle des risques, en réduisant le coût de la couverture assurantielle.
- ▶ Proposer la création d'une captive.
- ▶ Établir un plan de continuité et exercer la responsabilité hiérarchique du service des assurances.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité ».



## OBTENTION DE LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Un examen de quatre heures est organisé sur le dernier jour de chaque bloc.

Les candidats ayant validé, à l'issue des épreuves écrites, les trois blocs de compétences, obtiennent la certification « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise », titre de niveau 7.

<b>BLOC 1</b> <i>Prémunir l'entreprise contre les risques</i>	15 jours à raison d'une journée par semaine	105 heures
Tarif individuel Bloc 1 : 5 250 €		
<b>BLOC 2</b> <i>Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise</i>	6 jours à raison d'une journée par semaine	42 heures
Tarif individuel Bloc 2 : 2 100 €		
<b>BLOC 3</b> <i>Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité</i>	4 jours à raison d'une journée par semaine	28 heures
Tarif individuel Bloc 3 : 1 400 €		

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de l'entretien de sélection.

Le numéro CPF de cette formation est le 248519.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8

La directive européenne MiFID2 pour « Marché d'Instruments Financiers » mise en œuvre le 3 janvier 2017 réforme la distribution des produits financiers. Elle vise à renforcer la protection des consommateurs et réduire les conflits d'intérêts. Ainsi la directive considère que le fait de percevoir une commission est antinomique avec la qualification d'indépendant qui impose d'être rémunéré directement par le client. La création de cette certification s'inscrit dans ce contexte d'une évolution des conditions d'exercice du métier de Conseil et d'Expert en Ingénierie Patrimoniale. Le devoir de conseil est le cœur de la réforme voulue par la directive MiFID2. Il vise à créer un lien particulier et donc une responsabilité entre l'Expert en Ingénierie Patrimoniale indépendant et son client. *De facto*, la directive impose une forme de professionnalisation du conseil basée sur l'analyse de la situation du client, la compréhension de ses besoins, la formulation de propositions et les justifications de celles-ci.

## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### BLOC 1 > Structuration, conformité et développement de l'activité de l'Expert.e en Ingénierie Patrimoniale

Structurer et diriger son activité en tenant compte du cadre réglementaire et déontologique relatif à l'activité en Gestion de Patrimoine et du droit pénal des affaires appliqués au métier • Analyser la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le rôle de TRACFIN • Concevoir et mettre en œuvre une stratégie marketing et commerciale auprès des clients et auprès des organismes proposant des solutions d'optimisation patrimoniale • Organiser la gestion administrative et documentaire de l'activité en gestion patrimoniale.

Nb jours en présentiel: 1  
Total heures présentiel: 7  
(+ 2 H pour validation du bloc - écrit)  
Tarif individuel: 450 €

### BLOC 2 > Recueil et analyse d'informations dans le cadre d'un diagnostic patrimonial d'un client

Identifier les objectifs du client en gestion patri-

moniale • Collecter les informations relatives à la situation patrimoniale du client • Traiter les données du client en analysant ses actifs et passifs constituant sa situation patrimoniale • Assembler et consolider les données et les informations recueillies.

Nb jours en présentiel: 2  
Total heures présentiel: 14  
(+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
Tarif individuel: 700 €

### BLOC 3 > Analyse de l'impact de l'environnement économique et financier sur la gestion du patrimoine et préparation à la préconisation d'actions

Identifier les modes de financement des activités économiques et le rôle des institutions financières • Appréhender les systèmes monétaires européens et internationaux et analyser les modèles sociaux et les différents niveaux d'intervention de l'État • Analyser la dynamique des marchés de capitaux • Analyser l'organisation et les contraintes des marchés financiers et mesurer l'intérêt des investissements financiers • Distinguer les produits dérivés pour déterminer

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse. Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ARTICULATION ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES, DÉCRITS CI-APRÈS, ET LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Ce titre est établi en neuf blocs de compétences, chaque bloc est sanctionné par un certificat de compétence. Il est possible de passer les neuf certificats en une année ou d'étaler ces blocs sur deux ou trois ans.

La validation de l'ensemble de ces blocs vous donne le titre de niveau 7 d'Expert.e en Ingénierie Patrimoniale. Les blocs doivent être obligatoirement suivis dans l'ordre pour obtenir le titre de niveau 7.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET OBTENTION DE LA CERTIFICATION

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

**BLOC 1** Étude de cas pratique sur la mise en place et le développement d'une activité en gestion patrimoniale



leurs caractéristiques et cerner les principes de leur valorisation et de leur couverture • Exploiter les offres d'investissements financiers (monétaires – fonciers...), et analysant les conséquences de cet investissement et d'un probable futur retrait.

**Nb jours en présentiel :** 2  
**Total heures présentiel :** 14  
 (+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
**Tarif individuel :** 1350 €

#### BLOC 4 > Analyse de l'environnement juridique du patrimoine en droit privé et de la famille

Définir les régimes de protection des individus en manque de capacité • Identifier le régime primaire impératif et les régimes matrimoniaux, le PACS, le concubinage • Analyser les procédures juridiques de dissolution des différentes configurations (régime primaire, mariage, PACS et concubinage) • Analyser les règles de dévolution et de transmission successorales • Exploiter les techniques de transmission (testaments, donation au dernier vivant) et de transmission anticipée (plusieurs types de donation) • Analyser le contexte juridique du droit de propriété pour sécuriser l'acquisition, la gestion et la cession patrimoniale (mobilière et immobilière) • Décrypter les règles de l'indivision et du démembrement de propriété sur les actifs immobiliers et mobiliers • Analyser les garanties mobilières et immobilières pour border et sécuriser juridiquement les investissements.

**E-learning.** Validation du bloc - oral : 1/2 h  
**Tarif individuel :** 550 €

#### BLOC 5 > Analyse de la protection de la personne

Analyser les règles fondamentales des régimes obligatoires de retraite et de la protection sociale ainsi que les régimes spécifiques selon les secteurs d'activités (privé/public/parapublic) et les statuts (industriels et commerçants, artisans, professions libérales, exploitants agricoles) • Analyser les aléas affectant la santé et les fins de carrière en les rapprochant des solutions pouvant les garantir • Analyser les dispositifs de l'épargne salariale (intéressement, PERCO, plan d'épargne entreprise...) • Caractériser et mobiliser les types de contrat d'assurance (décès, vie, capitalisation ainsi que le plan épargne retraite (PER) créée par la loi PACTE) et les différents modes de gestion associés • Évaluer et comparer les offres de prévoyance, de santé et d'épargne pour élargir le champ des garanties professionnelles à un éventail plus large de solutions permettant de protéger le patrimoine et la famille • Calculer les cotisations relatives aux contrats de prévoyance • Estimer les frais de gestion et d'arbitrage associés aux différents produits d'épargne et d'assurance • Analyser les performances des supports (financiers et immobiliers) de l'assurance-vie en vue de leur sélection • Analyser les dispositions fiscales relatives aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation (réductions d'impôts, rachats...) pour apprécier les options les plus pertinentes tenant compte du contexte particulier d'une personne et de sa famille • Déterminer la nature des couvertures santé, prévoyance et retraite indispensables, nécessaires et secondaires d'une personne • Présenter une synthèse des régimes de retraite, de prévoyance et de l'assurance-vie.

**Nb jours en présentiel :** 3 j 1/2  
**Total heures présentiel :** 25  
 (+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
**Tarif individuel :** 1750 €

#### BLOC 6 > Analyse de l'environnement fiscal du patrimoine

Analyser les règles fondamentales de l'imposition sur le revenu des personnes physiques • Analyser les régimes spécifiques des successions et des donations • Analyser le régime des plus-values mobilières et immobilières • Distinguer les revenus d'activité (salaires, pensions, retraites, BIC, BNC, BA) des

revenus fonciers et mobiliers • Appliquer les règles de la fiscalité immobilière et notamment l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour identifier et évaluer les taxes afférentes à l'acquisition et à la détention des biens fonciers • Analyser les régimes spécifiques des PEA et PEA PME, des contrats d'assurance-vie et de capitalisation, du PERP et du PER pour dégager les avantages fiscaux accordables au contribuable selon les produits d'épargne détenus • Analyser les dispositifs de défiscalisation dans les secteurs de l'immobilier et de l'investissement en PME • Calculer les prélèvements sociaux (CSG, CRDS et PS) sur les revenus et les plus-values du patrimoine • Calculer l'impôt sur les revenus, l'impôt sur la fortune immobilière, les impôts soumis à des taux spécifiques comme les produits d'épargne pour chiffrer précisément le montant global des impôts et taxes dus.

**E-learning.** Validation du bloc - oral : 1/2 h  
**Tarif individuel :** 700 €

#### BLOC 7 > Diagnostic client et conseil en stratégie patrimoniale

Accompagner le client dans la construction de son plan de gestion patrimoniale • Élaborer et rédiger le diagnostic patrimonial • Définir la stratégie patrimoniale du client à partir du diagnostic réalisé • Assurer une présentation claire, factuelle et argumentée du plan patrimonial au client • Identifier et proposer des produits financiers correspondant aux besoins du client • Recueillir et traiter les objections ou demandes de précisions du client • Assurer son activité de conseil, en respectant son formalisme et en justifiant au client la manière dont il a réalisé la sélection de des produits conseillés parmi les offres de même type sur le marché.

**Nb jours en présentiel :** 2  
**Total heures présentiel :** 14  
 (+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
**Tarif individuel :** 700 €

#### BLOC 8 > Accompagnement de l'entrepreneur dans sa gestion patrimoniale

Choisir la forme juridique de la personne morale ou les solutions de protection disponibles sur le marché (déclaration d'insaisissabilité...) la plus pertinente par rapport au contexte de l'entrepreneur • Sélectionner l'ensemble des aides et subventions pouvant être apportées à l'entrepreneur pour lui permettre de lancer, développer son entreprise et assurer une valorisation de son patrimoine professionnel • Accompagner à la constitution et à la gestion du patrimoine professionnel du dirigeant • Élaborer des préconisations en tenant compte des règles de transmission successorales (testaments – donation au dernier vivant) ou de transmission anticipée (plusieurs types de donations).

**Nb jours en présentiel :** 2  
**Total heures présentiel :** 14  
 (+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
**Tarif individuel :** 900 €

#### BLOC 9 > Accompagner et suivre un client dans la mise en œuvre de son plan patrimonial en fonction des évolutions environnementales et contextuelles pouvant l'impacter

Assurer une veille de l'environnement juridique concernant la protection de la personne et de son patrimoine • Assurer une veille de l'environnement économique, fiscal et financier pouvant impacter la vie du plan patrimonial • Accompagner les démarches du client dans la mise en œuvre des recommandations du plan patrimonial • Conseiller le client sur les ajustements ou adaptations du plan patrimonial en fonction des évolutions de sa situation ou du cadre réglementaire et des nouvelles offres qui en résultent.

**Nb jours en présentiel :** 4  
**Total heures présentiel :** 28  
 (+ 1/2 h pour validation du bloc - oral)  
**Tarif individuel :** 1400 €

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION (suite)

<b>BLOC 2</b>	Mise en situation avec jeu de rôle sur le recueil d'informations permettant de réaliser un diagnostic patrimonial
<b>BLOC 3</b>	Étude de cas sur un sujet économique et financier avec soutenance orale
<b>BLOC 4</b>	Étude de cas sur une analyse de la situation juridique d'un client
<b>BLOC 5</b>	Étude de cas sur une analyse de la protection de la personne
<b>BLOC 6</b>	Étude de cas sur une analyse de l'environnement fiscal d'un client avec soutenance orale
<b>BLOC 7</b>	Mise en situation avec jeu de rôle sur la présentation d'un diagnostic patrimonial à un client
<b>BLOC 8</b>	Étude de cas sur l'accompagnement d'un entrepreneur sur sa gestion patrimoniale
<b>BLOC 9</b>	Évaluation orale sur les conditions de suivi d'un client en Gestion de Patrimoine

Les candidats ayant validé les neuf blocs de compétences obtiennent la certification « Expert. e en Ingénierie Patrimoniale », titre de niveau 7.

#### FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN E-LEARNING

- ▶ Capacité Assurance de niveau I: 150 heures
- ▶ Capacité IOBSP: 150 heures
- ▶ Préparation CGPC: 136 heures

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de l'entretien de sélection.

Le numéro CPF de cette formation est le 248077.



Les cours ont lieu à l'ESA  
 35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
 Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8

Les métiers du secteur bancaire et ceux du secteur des assurances se sont rapprochés. Des directives harmonisent les règles de commercialisation des produits et services bancaires et d'assurances. Elles ont pour objet que tout acheteur reçoive une information complète et objective sur ces produits et services et un conseil prenant en compte la demande du client.

Les activités du Chargé de Clientèle se structurent autour de quatre blocs de compétences :

- 1 Organiser son activité de prospection commerciale
- 2 Accueil, information et analyse du contexte et besoins du client
- 3 Conseil et vente de prestations adaptées au client
- 4 Fidélisation et développement du portefeuille client;

## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### 1 BLOC 1 > Organiser son activité de prospection commerciale

- ▶ Organiser des actions commerciales
- ▶ Développer une nouvelle clientèle
- ▶ Faciliter la prise en RV
- ▶ Permettre une gestion équilibrée et efficace
- ▶ Générer des entretiens de vente
- ▶ Obtenir des RV – Prospection
- ▶ Obtenir des contacts et créer des opportunités
- ▶ Adapter l'organisation de l'activité commerciale

Nombre de jours : 6

Total heures : 45 (dont 3 pour examen du bloc)

Tarif individuel :

2 720 €

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse. Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

### ARTICULATION ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Ce titre est établi en quatre blocs de compétences, chaque bloc est sanctionné par un certificat de compétence.

Il est possible de passer les quatre certificats en une année ou d'étaler ces blocs sur deux ou trois ans.

### OBTENTION DE LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Il est exigé des candidats visant à la totalité de la certification d'obtenir la validation des blocs de compétences dans l'ordre décrit dans le référentiel de certification, ce pour répondre à une nécessaire progression dans l'acquisition des compétences pour maîtriser l'expertise recherchée.

>>>

## 2 BLOC 2 > Accueil, information et analyse du contexte et besoins du client

- ▶ Prise en charge du client avec professionnalisme
- ▶ Assurer le client de son niveau d'expertise
- ▶ Recueillir les informations nécessaires à l'analyse de la situation
- ▶ Proposer des offres spécifiques répondant aux attentes
- ▶ Vérifier les conditions de faisabilité des opérations
- ▶ Construire une relation client digitale et optimisée
- ▶ Apporter des actions correctives pour une amélioration

Nombre de jours : 5	Tarif individuel :
Total heures : 38 (dont 3 pour examen du bloc)	2 623 €

## 3 BLOC 3 > Conseil et vente de prestations adaptées au client

- ▶ Configurer la base de l'offre
- ▶ Apporter une réponse sur mesure à son client
- ▶ Accompagner le client dans sa prise de décision
- ▶ Permettre une simulation en respectant les règles
- ▶ Recommander à son client la meilleure situation dans le respect des règles
- ▶ Rédiger et produire des documents conformes
- ▶ Instruire le dossier contractuel
- ▶ Respecter le niveau de service client attendu
- ▶ Participer à l'exploitation commerciale des informations collectées

Nombre de jours : 7	Tarif individuel :
Total heures : 53 (dont 4 pour examen du bloc)	741 €

## 4 BLOC 4 > Fidélisation et développement du portefeuille client

- ▶ Assurer le suivi administratif des dossiers conformément à la DDA
- ▶ Obtenir des ventes additionnelles
- ▶ Envisager un nouveau prêt ou une nouvelle garantie
- ▶ Gérer les situations difficiles et les litiges
- ▶ Permettre des axes d'amélioration pour le suivi de sa clientèle
- ▶ Rechercher l'amélioration globale de l'offre
- ▶ Créer des rencontres clients pour saisir de nouvelles opportunités
- ▶ Développer sa présence dans les différentes communautés
- ▶ Suivre un portefeuille de prescripteurs en apportant les novations
- ▶ Améliorer ses résultats grâce au cross-canal et outils collaboratifs

Nombre de jours : 7	Tarif individuel :
Total heures : 53 dont 2 x 2 pour examens du bloc	741 €

### FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN E-LEARNING



- ▶ Capacité Assurance de niveau I : 150 heures
- ▶ Capacité IOBSP : 150 heures

### TOTAL DE LA FORMATION

- ▶ **En présentiel** : 27 jours - 189 heures dont 14 heures d'examen des blocs de compétences
- ▶ **En e-learning** : 300 heures de formation donnant lieu à deux capacités obligatoires dans l'exercice des fonctions de chargé de clientèle assurance et banque.

La validation de l'ensemble de ces blocs vous donne le titre de niveau de « Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque ».

BLOC 1	Organiser son activité de prospection commerciale	6 jours 45 heures
BLOC 2	Accueil, information et analyse du contexte et besoins du client	5 jours 38 heures
BLOC 3	Conseil et vente de prestations adaptées au client	7 jours 53 heures
BLOC 4	Fidélisation et développement du portefeuille client	7 jours 53 heures

### TARIF INDIVIDUEL

- ▶ **Tarif préconisé par personne**  
6 825 euros soit 13,95 euros/heure.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de l'entretien de sélection.

Le numéro CPF de cette formation est le 248201.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



La nouvelle réglementation qui s'impose aux entreprises d'assurance (Solvabilité 2) met au centre de leur gouvernance l'analyse et la maîtrise des risques.

La certification apporte une compétence attendue dans les sociétés d'assurances, notamment pour répondre à l'évolution sociétale réglementaire qui touche le secteur. Cela facilite la mobilité professionnelle des collaborateurs au sein des métiers.

La certification, en étant en adéquation avec les besoins des entreprises, contribue à développer la sécurisation des parcours et l'employabilité des salariés ou futurs salariés.

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- ▶ Identification des risques de l'entreprise.
- ▶ Distinction des différentes natures des risques.
- ▶ Recueil d'informations concernant les facteurs de risques.
- ▶ Détermination et représentation des risques.
- ▶ Évaluation des risques de l'entreprise.
- ▶ Qualification des risques.
- ▶ Formalisation des risques.
- ▶ Cartographie des risques de l'entreprise.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra).  
Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance ou dans la maîtrise des risques et de la qualité dans les autres secteurs de l'économie est appréciée.

## DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 28 heures sur 4 jours (7 heures de formation par jour) en présentiel, réservée aux entreprises.

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

>>>

## PRINCIPAUX CRITÈRES

Le candidat montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Relier les risques économiques avec les risques stratégiques et financiers.
- ▶ Relier les risques opérationnels avec les risques juridiques.
- ▶ Apprécier la pertinence du lien de cause à effet entre le risque avéré et le respect des processus préalablement mis en place.
- ▶ Apprécier la pertinence des processus dans leurs effets sur la survenance des risques.
- ▶ Identifier les centres d'activités les plus sensibilisés aux risques.
- ▶ Apprécier l'importance de l'examen des fréquences dans l'estimation des risques.
- ▶ Évaluer la criticité de ces risques pour l'entreprise.
- ▶ Identifier les risques à partir des informations transmises.
- ▶ Définir les critères mesurant leurs impacts.
- ▶ Représenter de façon synthétique et classée selon des critères prédéfinis, les risques identifiés.
- ▶ Repérer les risques majeurs en fonction de leurs fréquences et leurs gravités.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Études de cas pratiques.
- ▶ Évaluations basées sur des cas réels ou fictifs d'entreprises présentant des facteurs de risques à analyser.
- ▶ Évaluations portant sur des bases de données à réaliser, des classifications de risques à élaborer et des représentations de cartographie.



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Analyse des Risques en Entreprise ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236757.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



Pour toutes les collectivités territoriales, la gestion des risques offre une vision consolidée et stratégique des risques pouvant toucher les activités de la structure. Elle constitue un instrument d'aide à la décision et de sécurisation de l'action publique.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Le (la) candidat(e) montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Identifier la diversité des acteurs d'une collectivité.
- ▶ Évaluer la capacité de la collectivité à faire face au risque financier.
- ▶ Regrouper les risques dans une cartographie.
- ▶ Susciter l'intérêt de l'auditoire en apportant des explications pertinentes appuyées par la cartographie.
- ▶ Restituer le résultat de l'analyse des risques effectuée et de leur impact au niveau de la collectivité et proposer des solutions envisageables.
- ▶ Appliquer la procédure spécifique de l'assurance pour les appels d'offres publics.
- ▶ Présenter la méthodologie de calcul des différents seuils.
- ▶ Identifier les risques pour lesquels l'assurance est obligatoire.
- ▶ Distinguer les risques transférables aux assureurs ou non.
- ▶ Identifier et analyser les différents cas de risques statutaires.
- ▶ Évaluer l'impact financier sur les collectivités.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 21 heures se déroule sur 3 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## 2 Les différents risques encourus par les collectivités territoriales

- ▶ Recenser et trier les acteurs liés financièrement, juridiquement ou statutairement d'une collectivité territoriale.
- ▶ Recenser et trier les risques.
- ▶ Regrouper et analyser les risques.
- ▶ Cartographier les risques.

## 3 La procédure des marchés publics s'appliquant aux contrats d'assurance

## 4 Le traitement des risques

- ▶ Traiter le risque de façon opérationnelle.
- ▶ Suivre les évolutions apportées suite au traitement du risque.
- ▶ Sensibiliser au traitement du risque.

À l'issue de ces 3 jours de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « La gestion des risques dans les collectivités territoriales ».



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.

Évaluations portant sur l'analyse financière d'une collectivité, l'élaboration d'une cartographie de risques, d'un cahier des charges visant un marché public, l'analyse d'un risque statutaire et assurable.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237236.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

**L**e temps de « l'industrialisation » de la lutte contre la fraude dans l'assurance est venu. D'une part, ce risque s'est sensiblement accru, comme son coût. Les pratiques sont là pour le démontrer : implication de la criminalité organisée, intensification de la fraude documentaire facilitée par les technologies numériques, internationalisation et banalisation des actes frauduleux. D'autre part, le nouveau cadre de la directive européenne Solvabilité 2 intègre la fraude comme un risque opérationnel que l'entreprise d'assurance doit évaluer sinon combattre. Il faut encore ajouter à cela que la fraude s'étend désormais aux assurances de personnes alors qu'elle impactait jusqu'à présent davantage l'assurance de dommages.

Dans ce contexte, les organismes d'assurance qui sont concernés, de près ou de loin, par la lutte contre la fraude, interne et externe, ont besoin d'acquérir des techniques et des méthodologies pratiques pour relever ces nouveaux défis.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### Le (la) candidat(e) montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Définir des liens pertinents entre les déclarations faites au moment de la souscription et au moment de la déclaration de sinistres.
- ▶ Identifier les dossiers suspects en fonction de critères traçables et pertinents.
- ▶ Utiliser le relais des réseaux sociaux.
- ▶ Organiser la recherche d'anomalies par la non-concordance des informations déclarées et des informations relevées.
- ▶ Distinguer les preuves utiles de celles qui ne le sont pas.
- ▶ Choisir et justifier les éléments pertinents qui seront ceux à utiliser pour prouver une fraude.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>



## 1 La lutte contre la fraude en assurance

- ▶ Prendre en compte le contexte des 5 typologies de fraudes en assurance.
- ▶ Détecter les dossiers suspects à partir des faits relatifs à la souscription.
- ▶ Analyser les incohérences pour détecter les dossiers suspects.
- ▶ Utiliser les méthodes statistiques.

## 2 La recherche de preuves

- ▶ Utiliser les moyens internes à l'assurance pour collecter des preuves de fausses déclarations.
- ▶ Utiliser les moyens externes.
- ▶ Appliquer les procédures de dépôts de plaintes auprès des services de police ou du juge d'instruction.

## 3 Le traitement des dossiers

- ▶ Assurer les vérifications usuelles en analysant les déclarations de l'assuré et en ajoutant des questions.
- ▶ Mettre en œuvre les sanctions civiles dues à des fausses déclarations.
- ▶ Adopter une stratégie de gestion de dossier des déclarations suspectes en apportant une rédaction claire.
- ▶ Mesurer l'intérêt de déposer une plainte contre l'assuré.

À l'issue de ces 3 jours de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Organiser et piloter contre le risque de fraude dans l'assurance** ».

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Une étude de cas pratique.
- Sept exercices pratiques.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 235701.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



En juin 2016, l'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance exposait que l'ampleur et la vitesse des transformations induites, notamment par la révolution numérique, interrogeaient tous les modèles économiques et que jamais le faisceau des risques n'avait été aussi important.

Cette certification correspond à un besoin pour les sociétés d'assurances car, en tant que souscriptrices des risques des entreprises, elles se doivent de conseiller les entreprises sur comment prévenir ou maîtriser les risques auxquels elles sont exposées et ce, dans tous les secteurs de l'économie. Ceci est vrai aussi, tout particulièrement pour les sociétés d'assurances elles-mêmes et l'Observatoire indique que les métiers du contrôle technique et de la prévention ont vu croître leurs effectifs de 15,20 % sur la période 2011-2014.

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES ET PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1 Définition d'une stratégie globale de management des risques

Le candidat montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Établir un système global de management des risques.
- ▶ Élaborer une charte de maîtrise des risques applicable de façon transversale dans l'entreprise.
- ▶ Organiser la fonction de Risk-Manager.
- ▶ Assurer la centralisation et l'homogénéisation des flux d'information.
- ▶ Développer le travail en réseau avec une approche collaborative.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance ou dans la maîtrise des risques et de la qualité dans les autres secteurs de l'économie est appréciée.

### DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 21 heures sur 3 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

>>>

- ▶ Gérer les interrelations entre la fonction Risk-Manager et les services connexes.
- ▶ Gérer la relation avec la Direction financière de l'entreprise.

## 2 Organisation des actions liées au pilotage des risques

- ▶ Accompagner et superviser les opérationnels.
- ▶ Superviser et valider les plans d'actions pour répondre des résultats devant la Direction Générale.

## 3 Prévention et protection des risques de l'entreprise

- ▶ Élaborer la démarche de prévention et de protection des risques.
- ▶ Évaluer la pertinence de la démarche de prévention et de protection des risques sur les zones de risques identifiées pour valider sa mise en œuvre.
- ▶ Intégrer dans la démarche de prévention et de protection des risques des solutions d'optimisation des moyens techniques, humains et financiers pour renforcer les résultats attendus et réduire les écueils et difficultés rencontrés.
- ▶ Identifier les indicateurs pertinents des risques pour permettre l'atteinte des objectifs de prévention et de protection.
- ▶ Déterminer les indicateurs de suivi selon les potentiels d'occurrence des risques, leurs criticités et leurs impacts pour les apprécier et les mesurer.

## 4 Gestion des incidents liés aux risques

- ▶ Définir les actions curatives pour traiter les incidents des risques avérés selon leurs natures.
- ▶ Définir de nouvelles actions préventives à partir des incidents répertoriés pour optimiser la prévention et la protection des risques.
- ▶ Mettre en œuvre les actions correctives pour réduire les risques rencontrés.

## 5 Veille liée aux risques

- ▶ Exploiter les informations liées à la veille externe et interne pour maintenir ou adapter son organisation de prévention et protection des risques.
- ▶ Évaluer les nouveaux risques identifiés, par la veille externe, pour les intégrer dans la démarche générale de prévention et de protection.



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Études de cas pratiques avec des évaluations écrites et/ou orales.

Évaluations portant sur l'élaboration de la charte des risques, l'organisation du système global de management de risques, l'identification de risques majeurs avec les solutions préconisées et la fonction de Risk-Manager.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Pilotage des Risques ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236677.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



Prévenir les risques de non-conformité en assurance suppose déjà de comprendre les exigences et obligations réglementaires du nouveau système de gouvernance.

Cela inclut aussi de définir et d'identifier les principaux risques de non-conformité et faire le lien avec la gestion des risques opérationnels. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les outils de la fonction conformité pour évaluer, mesurer et contrôler, et être en mesure de détecter ces risques et de prévenir leurs conséquences.

## PROGRAMME

- ▶ Mise en place de la fonction de conformité.
- ▶ Contrôle et vérification de la conformité.
- ▶ Élaboration de la cartographie des risques de non-conformité.
- ▶ Mise en œuvre du contrôle et de la vérification de la conformité.
- ▶ Contrôle du respect des obligations relatives à la protection de la clientèle.

## ÉVALUATION

### SUPPORT

- ▶ Études de cas pratiques.
- ▶ Évaluations portant sur la mise en place de la fonction conformité, la description d'un produit d'assurance, les niveaux de contrôle à réaliser avant le règlement d'un sinistre, les impacts des risques de non-conformité sur le business plan, l'élaboration de plans de communications sur les actions menées évitant la non-conformité.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance ou dans la maîtrise des risques et de la qualité dans les autres secteurs de l'économie est appréciée.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## PRINCIPAUX CRITÈRES

### Le candidat montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Associer les pénalités (natures et caractéristiques) aux risques encourus et à citer les sanctions correspondantes.
- ▶ Définir et décrire les dispositifs de contrôle en vérifiant le non-respect des règles d'information vis-à-vis du client.
- ▶ Repérer les non-conformités dans la description et la recommandation d'un produit.
- ▶ Vérifier le respect du système de souscription mis en place par la compagnie.
- ▶ Lister l'ensemble des contrôles à effectuer avant le règlement d'un sinistre.
- ▶ Définir la cible visée par les reportings et les moyens de communication attachés.
- ▶ Identifier les risques de non-conformité à signaler par leur degré d'importance par rapport à ceux qui ne sont pas à signaler.
- ▶ Proposer des rédactions conformes aux règles édictées par l'autorité de contrôle prudentielle.
- ▶ Identifier les erreurs de pratique pouvant être corrigées.
- ▶ Proposer les indicateurs de contrôle permettant de relever les manquements aux obligations.
- ▶ Adapter les procédures de contrôles en fonction des remarques de la commission des sanctions.
- ▶ Établir un format de reporting en choisissant les informations utiles.
- ▶ Identifier la cible concernée par les modifications des procédures de contrôle.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Études de cas pratiques avec des évaluations écrites et/ou orales.
- ▶ Évaluations portant sur l'élaboration de la charte de risques, l'organisation du système global de management de risques, l'identification de risques majeurs avec les solutions préconisées et la fonction de risk-manager.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat « Prévenir le risque de non-conformité en Assurance ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237233.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8



Toutes les entreprises d'assurances sont soumises aux impacts et aux risques de la révolution numérique qui transforme les activités et les métiers du secteur de l'assurance l'obligeant à une rapide conversion au digital.

Face à cette évolution, l'individu, salarié et demandeur d'emploi est contraint à acquérir des compétences additionnelles lui permettant de maintenir son employabilité pour répondre aux besoins des entreprises.

Face à la rapidité avec laquelle les entreprises doivent s'adapter, elles recherchent des collaborateurs ayant des compétences dans le digital et une culture qui permet de prévenir les risques d'une utilisation inadaptée du digital. La certification permet de répondre à ces enjeux stratégiques pour le maintien de leurs compétitivités.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Risques et impacts organisationnels de la vente en ligne

- ▶ Développer une stratégie marketing orientée client et marque pour augmenter les ventes.
- ▶ Renforcer la démarche de communication en ligne.
- ▶ Adapter les processus de vente en ligne pour optimiser le tunnel de souscription.
- ▶ Traiter les demandes des assurés en intégrant l'automatisation des outils de gestion de contrats.
- ▶ Intégrer les normes directives facilitant la transmission d'informations inter-médiaires/compagnies.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance ou dans la maîtrise des risques et de la qualité dans les autres secteurs de l'économie est appréciée.

### ■ DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 15 heures sur 2 jours (7h30 de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

- ▶ Faire reconnaître l'impact de la vente en ligne sur les métiers existants pour en mesurer les enjeux.

## 2 Prévention des risques inhérents aux traitements de données personnelles digitalisées au regard de la loi Informatique et Libertés.

## 3 La passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance

- ▶ Analyser les besoins des souscripteurs éventuels.
- ▶ Assurer la gestion et l'exécution des contrats.

## 4 La gestion commerciale des clients et prospects

- ▶ Réaliser des actions de prospection en utilisant des informations personnelles.
- ▶ Organiser un recensement d'informations pertinentes pour garantir le respect du cadre réglementaire.
- ▶ Intégrer les délais réglementaires de conservation des données.

## 5 La collecte et le traitement du Numéro d'inscription au Répertoire (NIR)

- ▶ Utiliser le numéro d'inscription au répertoire pour réaliser les passations, gestion et exécution des contrats.
- ▶ Identifier les cas où les assureurs ont l'obligation d'informer les caisses d'assurance maladie.

## 6 La consultation du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP)

- ▶ Utiliser le RNIPP pour obtenir les données réservées exclusivement aux organismes d'assurance vie.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat « Prévenir les risques de la transformation digitale en Assurance ».*

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Études de cas pratiques.

Évaluations basées sur des cas réels ou fictifs d'entreprises présentant des situations professionnelles à analyser et des actions à réaliser dans le cadre de la transformation digitale impactant les organisations.

Évaluations portant sur des stratégies marketing à mettre en place, des communications à adapter, des argumentaires et questionnaires à construire et des listes de précautions d'usage à prendre.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237531.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



Construire un plan de continuité de nos jours est un élément incontournable dans une entreprise pour pallier des catastrophes multiples et permettant à l'entreprise de continuer à fonctionner sans pertes.

Les événements liés aux risques sont divers et peuvent venir de :

- Catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre...),
- Catastrophes technologiques (informatique, cyber-sécurité...),
- Catastrophes sanitaires (épidémies),
- Catastrophes humaines (absentéisme),
- Catastrophes immobilières (usines, locaux divers)...

Ce document est stratégique et doit être mis à jour régulièrement en fonction des contraintes de l'entreprise et de ses priorités.

Plus la planification d'un plan de continuité est minutieuse, plus la réactivité de l'entreprise sera efficace, il en va de la pérennité d'une entreprise.

L'ESA propose un certificat de compétences sur le Plan de Continuité d'Activité. Cette formation fait partie du titre de Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise qui peut être suivie de manière indépendante.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>



## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité

- ▶ Lancer des appels d'offres pour obtenir les meilleures conditions tarifaires du marché.
- ▶ Obtenir des mesures de prévention et de contrôle des risques, en réduisant le coût de la couverture assurantielle.
- ▶ Proposer la création d'une captive.
- ▶ Établir un plan de continuité et exercer la responsabilité hiérarchique du service des assurances.

### ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat de compétence: « Manager la mise place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité (PCA) ».*



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Épreuve écrite demandant à partir de l'étude d'un cas d'exposer les modalités à mener pour mettre en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PAC) d'une petite entreprise française ayant sur un même site, son siège, ses moyens de production et de stockage.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Cette formation est le bloc 3 de la formation de Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise de niveau I. Elle peut donc être prise en charge grâce au CPF sous le numéro 248519.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



ositionnées au cœur de l'entreprise, garantes de la qualité du climat social, de l'adéquation des compétences aux besoins, du respect des obligations réglementaires et de la maîtrise des savoirs, les Ressources Humaines constituent un facteur clé essentiel à la pérennité de l'organisation. Pourtant, les risques RH à considérer sont multiples. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place une gestion des risques des activités RH et de les maîtriser.

Cette certification apporte les compétences nécessaires permettant d'analyser et contrôler les risques RH puis de gérer et piloter ses différents risques pour enfin développer la performance de la RSE.

En outre, cette certification participe à l'essor des activités RH déployées, en structurant et en optimisant les pratiques en gestion des risques RH des individus; salariés et demandeurs d'emploi, et en développant des actions préventives et opérationnelles permettant de limiter et réduire les risques.

Cette formation délivre aux individus, salariés ou demandeurs d'emploi, les aptitudes nécessaires pour engager un système de gestion des risques RH pérenne et pour conduire une activité d'analyse et de contrôle des risques efficace permettant l'apport de réponses opérationnelles, réactives et en adéquation avec les ressources mobilisables.

Ainsi, cette compétence, de par sa transversalité et les bénéfices apportés par sa mise en place est recherchée par les entreprises. De fait, l'attractivité des individus auprès des employeurs est renforcée et leur employabilité se développe fortement.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 36 heures sur 6 jours (6 heures de formation par jour).

2 jours par module.

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

1 Cette formation est articulée en trois modules :

### Analyse et contrôle des risques RH

- ▶ Identifier les différentes typologies de risques RH, en relevant ceux pouvant être concernés.
- ▶ Identifier et relever les risques RH potentiels et leurs impacts en réalisant une veille dans l'organisation.
- ▶ Analyser les causes des risques RH, leurs modalités de survenance et leurs effets.
- ▶ Évaluer le niveau de risques RH.
- ▶ Élaborer une cartographie des risques.
- ▶ Identifier des indicateurs de performance, de risque, de coûts et d'efficacité.
- ▶ Organiser les activités de contrôle des risques RH, en y intégrant différents niveaux.
- ▶ Rapprocher l'évaluation des risques RH entre la stratégie de l'entreprise et les critères propres à l'opérationnel qui en est confronté.

### 2 Gestion et pilotage des risques RH

- ▶ Définir les processus de traitement des risques RH, en distinguant ceux qui ne sont pas RH.
- ▶ Élaborer et mettre en place le dispositif de traitement des risques et de pilotage des Ressources Humaines.
- ▶ Sensibiliser à la culture des risques RH en partageant les pratiques avec les parties prenantes de l'organisation.
- ▶ Analyser les scénarios possibles de risques RH.
- ▶ Apprécier et choisir la solution de traitement du risque prévisible ou avéré, en mettant en place des actions préventives ou opérationnelles.
- ▶ S'assurer des relais pris en communication.
- ▶ Participer au plan de continuité de l'activité en tenant compte des ressources employables de l'organisation dans un objectif de continuer l'activité sans devoir impacter la productivité.
- ▶ Vérifier l'état d'avancée du plan d'action de l'organisation.
- ▶ Identifier les difficultés rencontrées.
- ▶ Évaluer les actions correctives mises en place en anticipant et en s'adaptant au contexte changeant.
- ▶ Améliorer les processus par rapport aux différents risques RH avérés.

### 3 Développement de la performance RSE par la maîtrise des risques RH

- ▶ Transformer les obligations réglementaires en opportunités.
- ▶ Optimiser la mise en œuvre efficace des processus incluant la gestion des risques.
- ▶ Participer à un système de réduction des coûts directs et indirects, inhérents à la survenance de risques RH.
- ▶ Participer à la motivation et à la fidélisation des collaborateurs en organisant les conditions favorables d'un management collaboratif, coopératif et engagé par les résultats bénéfiques d'une gestion de risques maîtrisée.
- ▶ Participer à la prévention et à la gestion de la conflictualité par des gestions individuelles en lien avec la préservation des enjeux collectifs.
- ▶ Organiser les conditions de sécurité, de maintien de la santé des collaborateurs et de prévention de risques psychosociaux en respectant les obligations réglementaires.
- ▶ Intégrer dans le système de gestion de risques RH toutes les spécificités propres à un secteur donné et à la RSE.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Une étude de cas pratique sur l'analyse et le contrôle des risques RH dans une organisation donnée.
- ▶ Une étude de cas sur la gestion et le pilotage des risques RH.
- ▶ Une étude de cas sur le développement de la performance RSE par la maîtrise des risques RH.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Gérer et maîtriser les risques des activités Ressources Humaines ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236840.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



La digitalisation touche toutes les activités de l'entreprise et notamment le management des ressources humaines, provoquant l'émergence de nouveaux risques et impliquant de nouvelles obligations réglementaires auxquelles l'organisation doit faire face. L'entreprise se doit donc d'anticiper et de prendre la mesure de ces nouveaux risques qui lui sont intrinsèques.

C'est dans cette démarche que cette certification s'inscrit en permettant aux individus formés, salariés ou demandeurs d'emploi, d'être capables de répondre efficacement et rapidement aux changements permanents induits par la digitalisation de la gestion des risques RH en entreprise.

Cette compétence va permettre, après une analyse pointue de l'organisation, des évolutions du digital dans le domaine RH et des différents risques inhérents aux RH de définir et mettre en place un plan de prévention et de maîtrise des risques RH. Enfin, cette certification propose d'outiller l'individu pour piloter et contrôler ces risques RH et activer les solutions adaptées à la situation tout en améliorant le processus de manière itérative.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en trois modules :

- 1 Analyser les risques RH à l'ère de la digitalisation**
  - ▶ Analyser les composantes du micro et macro-environnement de l'organisation.
  - ▶ Appréhender les évolutions de la digitalisation RH, ses enjeux et sa réglementation.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 36 heures sur 6 jours (6 heures de formation par jour).

2 jours par module.

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

- ▶ Identifier les différentes typologies de risques RH (e-réputation, sécurité IT), en intégrant ceux concernés par la digitalisation RH.
- ▶ Analyser les risques RH identifiés.
- ▶ Mesurer le niveau de criticité des risques RH.
- ▶ Hiérarchiser les risques RH en élaborant une matrice.

## 2 Manager la prévention et la maîtrise des risques RH à l'ère de la digitalisation

- ▶ Définir un plan de prévention et de maîtrise des risques RH planifié et hiérarchisé en fonction des priorités et des orientations stratégiques.
- ▶ Mettre en place un dispositif de traitement des risques RH (contrôle permanent ou périodique), à partir de l'analyse réalisée.
- ▶ Sensibiliser sur les risques RH pouvant survenir, en tenant compte des risques liés à la digitalisation et à la gestion des données.
- ▶ Communiquer sur la démarche à suivre pour traiter la survenance de risques RH.
- ▶ Mettre en place des actions préventives des risques RH prévisibles ou avérés.

## 3 Mettre en œuvre le pilotage des risques liés aux données RH

- ▶ Mettre en place un dispositif de protection des données à caractère personnel.
- ▶ Piloter les risques liés aux données RH.
- ▶ Contrôler les risques liés aux données RH.



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Une étude de cas pratique sur l'analyse des risques RH.
- ▶ Une étude de cas pratique sur le management de la prévention et de la maîtrise des risques RH.
- ▶ Une étude de cas pratique sur le pilotage et le contrôle des risques RH.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Manager les risques Ressources Humaines à l'heure de la digitalisation ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236813.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Les procédés utilisés dans le traitement des données sont de nature statistiques, probabilistes et doivent servir aux objectifs métiers pour l'entreprise. Les moyens et techniques utilisés sont divers.

L'approche retenue est une approche itérative d'amélioration continue. Elle vise à réaliser plusieurs itérations, afin de s'assurer que l'objectif métier a bien été atteint.

Cette approche est aussi collaborative puisqu'elle fait appel autant à des connaissances informatiques qu'à des connaissances métiers. La dimension relative à la communication et la présentation des résultats sont aussi importantes.

L'objectif visé est de faire monter en compétences les collaborateurs sur l'analyse critique des résultats et sur la capacité de communiquer sur ces derniers. Il est attendu une communication pertinente autant au niveau d'une vision analytique que d'une vision synthétique.

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Une analyse pratique
- Une étude de cas pratiques
- Deux applications pratiques (Identification des sources de données).

## ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

&gt;&gt;&gt;

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Analyse qualitative et quantitative des données

- ▶ Identification du périmètre des données.
- ▶ Qualification des données.

### 2 Préparation des données

- ▶ Sélection des données.
- ▶ Nettoyage des données.
- ▶ Construction de nouvelles données.
- ▶ Agrégation de la donnée.
- ▶ Formatage de la donnée.

### 3 Traitement des données

- ▶ Modélisation des données.
- ▶ Évaluation des résultats du traitement des données.
- ▶ Évaluation des modèles et techniques de modélisation.

### 4 Restitution des résultats

- ▶ Interprétation des résultats du traitement de la donnée et communication.
- ▶ Déploiement des résultats du projet.

À l'issue de ces 8 journées de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Analyse et traitement des données** ».

#### En complétant cette formation par les modules suivants :

- *Visualisation des données,*
- *Exploration des données,*
- *Gestion des données de référence,*
- *Se développer par l'exploitation des données clients,*
- *Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers,*

il est possible d'obtenir le « **MBA Sciences des données** ».

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237317.





**A**ujourd'hui, les entreprises font face aux phénomènes d'explosion des données dues principalement à la multiplication des réseaux sociaux et à la prolifération des objets connectés. Les entreprises ont compris l'importance d'exploiter cette masse de données par une meilleure compréhension des clients, permettant ainsi d'en retirer des avantages concurrentiels. Cela permet également de mieux prévenir et gérer le risque, de réduire les coûts ainsi que de générer des revenus additionnels.

L'exploration de données permet la mise en perspective des objectifs métiers au regard des données mises à disposition. Cela répond au besoin potentiel de détermination du périmètre de données et de sa profondeur d'analyse en ayant au préalable réalisé le travail de nettoyage et de mise en cohérence des données.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Définition des enjeux et objectifs relatifs aux travaux d'exploration des données

- ▶ Recueillir les informations de fonds sur la situation actuelle de l'entreprise pour appréhender ses enjeux.
- ▶ Élaborer des organigrammes pour apprécier l'interdépendance entre les métiers.
- ▶ Analyser l'environnement de la problématique posée pour la positionner dans un écosystème global.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Trois études de cas pratiques.
- ▶ Quatre exercices et applications pratiques (Identification des sources de données).
- ▶ Un projet professionnel.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>



- ▶ Définir et valider la problématique pour identifier les moyens et ressources à mobiliser.
- ▶ Définir les conditions préalables du projet d'exploration de données pour fixer ses facteurs clés de succès.
- ▶ Décrire la solution déjà utilisée pour adresser la problématique actuelle de l'entreprise.
- ▶ Mesurer le degré d'efficacité pour adapter les techniques d'exploration de données à proposer.
- ▶ Préciser les objectifs financiers pour mieux les décliner dans les techniques d'analyses.
- ▶ Réaliser un inventaire des sources de données et des connaissances disponibles.
- ▶ Établir une cartographie des risques liés à l'exploration des données.

## 2 Conception du plan projet

- ▶ Intégrer les objectifs préalablement fixés pour valider les sources de données.
- ▶ Construire la feuille de route pour planifier les axes d'exploration des données.
- ▶ Choisir et positionner les sources de données pour permettre la conception de la feuille de route.
- ▶ Produire un plan projet pour apporter les conditions optimales à sa conduite.
- ▶ Définir un plan de communication du projet pour sensibiliser et engager les différentes parties prenantes.

## 3 Identification et qualification des données

- ▶ Classer les données préalablement listées en distinguant sources internes et externes.
- ▶ Créer les liens entre les données mises à disposition et les différents métiers.
- ▶ Appliquer les procédés statistiques pour dénombrer le contenu de l'échantillon des données.
- ▶ Formaliser un rapport de description des données.
- ▶ Déterminer les corrélations entre les données pour améliorer les enjeux des métiers existants.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « *Exploration des données* ».

### En complétant cette formation par les modules suivants :

- *Visualisation des données,*
- *Traitement des données,*
- *Gestion des données de référence,*
- *Se développer par l'exploitation des données clients,*
- *Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers,*

il est possible d'obtenir le « *MBA Sciences des données* ».

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237131.





La digitalisation massive transforme aujourd'hui profondément le métier d'assureur avec notamment :

- La multiplication des objets connectés et des robots, les conditions de souscription et la gestion des contrats;
- Le volume croissant d'informations et leur diversité (Big data, approches comportementales prédictives) transforment les offres, de plus en plus personnalisées;
- La multiplication des canaux de communication, notamment les réseaux sociaux face au risque d'image, modifie la nature des échanges et des contacts et conduit à la création de procédures de gestion spécifiques;
- Les progrès technologiques, liés par exemple à l'intelligence artificielle ou à la sécurisation des échanges de données, impactent la répartition des tâches entre les services des sociétés et des prestataires extérieurs (automatisation).
- Du fait de cette place grandissante du digital, il nous paraît que les sociétés d'assurances ont besoin de permettre à leurs salariés qui sont désireux de se former au métier de la visualisation des données, et que proposer une formation à cette compétence réponde à cette attente.

La certification de Gestion des données de référence vise à s'assurer d'une meilleure maîtrise des données et d'acquérir un point de référence unique concernant les données clients, produits, salariés, fournisseurs, organisation...

Cela permet aussi aux entreprises :

- d'éliminer un grand nombre d'erreurs, de redondances et d'incohérences au niveau de leur système d'information qui est fragmenté et disparate;
- d'éliminer les doublons au niveau des bases clients et contrats permettant ainsi d'accroître la productivité et la performance opérationnelle tout en gagnant en précision dans l'information acquise par les échanges de données;
- de maîtriser et de réduire le coût de non-qualité de la donnée à travers une meilleure gestion du cycle de vie de la donnée.

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.
- Études de cas pratiques (Mise en place de la gouvernance des données de référence – Architecture du système de données de référence – Étude d'opportunités de lancement de projet de gestion de données de référence).
- Exercices et applications pratiques (Élaboration d'un plan budgétaire – Processus de mise en qualité des données – Définition et choix des indicateurs de pilotage –

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Définition et mise en place de la gouvernance des données de référence

- ▶ Définir le processus de transformation des données en Information et en connaissance.
- ▶ Identifier les acteurs de la gouvernance des données (gestionnaire et propriétaire de la donnée).
- ▶ Concevoir le processus de mise en qualité des données.
- ▶ Modéliser le processus de gestion de cycle de vie des données (traçabilité, historisation et restitution).

### 2 Définition de l'architecture de gestion de données de référence

- ▶ Définir l'architecture d'un système de gestion de données de référence.
- ▶ Définir les contraintes liées à l'acquisition et la collecte des données à intégrer dans le système de gestion de données de référence.
- ▶ Établir la proposition de valeur Métier en tenant compte des rôles et fonctions des différents modules d'un système de gestion de données de référence.

### 3 Cadrage du projet de mise en place de la solution de gestion des données de référence

- ▶ Réaliser une étude d'opportunité incluant un dossier de choix d'un pilote à partir de critères préétablis.
- ▶ Définir les conditions de réalisation d'un pilote de solution, les critères de réussite d'un pilote et réaliser le test de la solution pilote.
- ▶ Arbitrer sur la base des résultats obtenus du pilote le lancement des travaux de conception d'une solution de gestion de données de référence.
- ▶ Élaborer le plan de suivi budgétaire du projet de gestion de données de référence en veillant à la répartition des parts contributives de chaque acteur du projet (Métier, IT, autres).
- ▶ Élaborer un planning du projet de gestion de données de référence ainsi que les différents indicateurs clés.

### 4 Conception du projet de mise en place de la solution de gestion des données de référence

- ▶ Définir le nouveau modèle opérationnel cible (organisation de la gestion des données de référence – processus – technologie) aligné avec les objectifs visés pour optimiser l'exploitation de la solution retenue.
- ▶ Réalisation du projet de mise en place de la solution de gestion des données de référence.
- ▶ Piloter les travaux de développement de la solution.

### 5 Déploiement de la solution de gestion de données de référence

- ▶ Réaliser le suivi de l'exécution des campagnes de tests (Métiers et techniques) ainsi que les simulations sur la base d'indicateurs de performance.

### 6 Accompagnement à la gestion des impacts organisationnels et culturels liés à la mise en place d'une nouvelle solution de gestion de données de référence

- ▶ Définir les modalités opérationnelles permettant à l'entreprise de transformer sa culture de données appropriées par chacun à une culture « Propriétaire/ Gestionnaire » des données.
- ▶ Élaborer le plan d'actions opérationnelles permettant aux utilisateurs de s'approprier la nouvelle solution.

Élaboration d'un plan d'action accompagnant la mise en place d'une nouvelle solution de gestion de données de référence).

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « Gestion des données de référence ».

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237120.

### En complétant cette formation par les modules suivants :

- Visualisation des données,
- Traitement des données,
- Se développer par l'exploitation des données clients,
- Exploration des données,
- Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers,

il est possible d'obtenir le « MBA Sciences des données ».





Les compétences de visualisation des données peuvent être mises en œuvre dans plusieurs domaines d'application spécifiques ou transverses. Ce besoin urgent de communiquer sur les résultats d'exploration des données de manière visuelle apporte un impact plus fort sur la signification qu'elles transmettent. Ceci a pour conséquence de faciliter, pour les acteurs d'une organisation, la prise de décision.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Apprécier les bénéfices liés à la visualisation des données

- ▶ Définir la visualisation des données en appréhendant les fondamentaux dans des contextes métiers de l'entreprise.
- ▶ Présenter les avantages de la visualisation des données en comparaison avec la présentation des données sous format brut pour valoriser leur utilisation.
- ▶ Sensibiliser en expliquant l'impact de la visualisation des données comme un vecteur de communication visuel facilitant la prise de décision.

### 2 Évaluer les méthodes de visualisation des données

- ▶ Comparer les différentes méthodes de visualisation de données.
- ▶ Explorer les différentes méthodes de représentations graphiques adaptées au contexte de liens et causalités.
- ▶ Identifier les modèles existants de représentation des données relationnelles et non-relationnelles.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

### ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Une analyse pratique.
- ▶ Une étude de cas pratiques.
- ▶ Deux applications pratiques (Identification des sources de données).

&gt;&gt;&gt;

### 3 Définir la stratégie de visualisation des données.

- ▶ Identifier les liens entre les données au niveau d'un jeu de données pour améliorer leur interprétation.
- ▶ Analyser l'ensemble des éléments mis à disposition (enjeux métiers, besoins, jeux de données...).
- ▶ Valider le choix de la stratégie au regard du jeu de données.

### 4 Concevoir un pilote de visualisation des données

- ▶ Organiser et nettoyer les données mises à disposition.
- ▶ Enrichir les données existantes pour améliorer la restitution graphique des résultats.
- ▶ Concevoir et créer le pilote en utilisant des outils adaptés relatifs aux méthodes de visualisation des données retenues, pour assurer sa validation et sa promotion interne.
- ▶ Comparer les résultats du pilote de visualisation des données.
- ▶ Réaliser des prédictions sur la base de l'exploitation des données relationnelles et non relationnelles.

### 5 Mettre en œuvre la solution de visualisation des données

- ▶ Identifier les liens entre les données ainsi que les interdépendances.
- ▶ Prendre en considération les besoins de matrice cognitive humaine et les impacts de perception.
- ▶ Mettre en œuvre la visualisation des données en les codant pour obtenir les résultats attendus.

### 6 Analyser et interpréter les résultats

- ▶ Interpréter les résultats en y apportant un regard critique et en étant force de proposition.
- ▶ Construire et présenter des illustrations graphiques circonstanciées et pertinentes.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « *Visualisation des données* ».

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236570.

### En complétant cette formation par les modules suivants :

- *Traitement des données,*
- *Gestion des données de référence,*
- *Exploration des données,*
- *Se développer par l'exploitation des données clients,*
- *Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers,*

il est possible d'obtenir le « *MBA Sciences des données* ».





Les entrepôts de données traditionnels ne répondent plus aux nouveaux besoins pressants des entreprises en termes de pilotage de la performance actuelle et la prédiction des comportements futurs. Les données (marketing, vente, risques, autres) stockées dans les entrepôts traditionnels sont silotées, ce qui rend leur exploitation difficile et coûteuse.

Les réservoirs de données répondent à ces nouveaux besoins. Ils sont très flexibles, permettent une approche itérative et exploratoire dans l'analyse de données pouvant mener à l'identification de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée pour l'entreprise.

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES

La certification « Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données Métiers » apporte les compétences pour permettre de :

- Absorber les données structurées et non structurées provenant de plusieurs sources et les entreposer dans un référentiel de données unique ;
- Améliorer la qualité des données Métiers en procédant aux nettoyages nécessaires ;
- Modéliser des données Métiers permettant l'élaboration de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée.

Un lac de données apporte de nouvelles approches pour la gestion des données sur plusieurs aspects, principalement la variété des données traitées, la structure des données gérées, l'exploitation en temps réel des données sauvegardées, la qualité des données ainsi que la gestion des accès et la sécurité.

Enfin, les défis relatifs à la mise en place d'un réservoir de données sont de trois natures :

- 1 La gouvernance du réservoir à travers la gestion du cycle de vie de la donnée ;
- 2 La sécurité du réservoir de données ;
- 3 L'identification des cas d'usage dans un souci de création de valeur pour l'entreprise.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de ou des intervenants professionnels et d'une personne représentant l'ESA.

>>>

## PROGRAMME

### 1 Définition de la stratégie de transformation de l'entreprise centrée sur la donnée

- ▶ Définir la nouvelle stratégie de l'entreprise centrée sur l'exploitation des données prenant en compte la transition technologique pour s'aligner sur les priorités métiers de croissance, de gestion des risques et de réduction des coûts.
- ▶ Réaliser un cadrage du programme de transformation centré sur la donnée en définissant un business plan permettant de quantifier le coût global d'acquisition de la solution ainsi que les gains espérés pour chaque métier à travers la mise en place d'un réservoir de données afin de vérifier l'intérêt, notamment financier, du projet.
- ▶ Élaborer la feuille de route stratégique déclinée en projets Métiers afin de produire un planning de réalisation cohérent avec les objectifs attendus dans le temps.

### 2 Identification des cas d'usage métiers et des propositions de valeurs associées

- ▶ Identifier des nouveaux cas d'usage métiers centrés sur la donnée suivant une approche collaborative, itérative et expérimentale en prenant en compte les critères de sélection et de pondération.
- ▶ Prioriser les cas d'usage métiers préalablement identifiés en tenant compte d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs basés sur la valeur métier.
- ▶ Développer les propositions de valeurs métiers sur la base des cas d'usage et prenant en compte les capacités offertes par le réservoir de données (agilité, analytique) pour permettre l'alignement des solutions nouvelles avec la stratégie.

### 3 Conception de la nouvelle architecture centrée sur la donnée

- ▶ Concevoir la nouvelle architecture de référence centrée sur la donnée dans une logique de construction agile et modulaire.
- ▶ Exploiter les capacités technologiques de la nouvelle architecture.
- ▶ Adapter le dimensionnement des différents blocs constituant la solution en tenant compte des capacités d'intégration dans le système d'information actuel.

### 4 Élaboration de la gouvernance du réservoir de données

- ▶ Définir la gouvernance du réservoir de données en se basant sur les principes clés (données stockées en l'état – accès unique – vue multiple – adaptabilité à la demande – agilité).
- ▶ Mettre en place la gouvernance du réservoir de données en validant les processus de fonctionnement, les standards ainsi que les briques technologiques.
- ▶ Définir les principes clés de fonctionnement du réservoir de données incluant la définition des nouveaux services issus de leur exploitation.

### 5 Définition de l'organisation du programme de réservoir de données

- ▶ Définir l'organisation cible du programme de réservoir de données en s'assurant de l'appui de la Direction générale.
- ▶ Définir les profils et ressources clés nécessaires à l'exploitation du programme de réservoir de données et évaluer les ressources manquantes.
- ▶ Définir le modèle opérationnel cible de fonctionnement et d'administration du programme de réservoir de données.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « *Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données Métiers* »

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237182.

### En complétant cette formation par les modules suivants :

- *Visualisation des données,*
- *Traitement des données,*
- *Exploration des données,*
- *Gestion des données de référence,*
- *Se développer par l'exploitation des données clients,*

il est possible d'obtenir le « *MBA Sciences des données* ».





Sur des marchés de plus en plus complexes, changeants et où les données se multiplient, il est indispensable pour l'individu en situation professionnelle ou en recherche d'activités, de pouvoir compléter son expertise métier par une compétence relative à l'exploitation des données clients.

Cela favorise son employabilité car il apporte ainsi à son organisation une compétence non seulement utile à des processus mais aussi en cohérence avec les nouvelles cultures émergentes orientées données et clients.

L'exploitation des données clients est un enjeu stratégique pour les entreprises et en étant ainsi orientées données, elles professionnalisent leurs processus et fiabilisent leurs décisions.

De plus, quelles que soient les entreprises, elles sont confrontées à l'obligation d'être présentes sur les supports digitaux et elles recherchent dès lors comment suivre les clients et en acquérir de nouveaux.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Exploiter ses propres données relatives aux clients

- ▶ Valider l'exploitation des données clients.
- ▶ Déployer une stratégie d'analyse de données.
- ▶ Mettre en place une exploitation plus rapide de ses propres données.
- ▶ Analyser les données.
- ▶ Intégrer dans la gouvernance et le management de l'entreprise une nouvelle culture « orientée données ».

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

Les cas pratiques portent sur :

- Analyse d'écart entre ressources acquises et requises sur l'exploitation des données clients.
- Élaboration d'un plan de communication digitale.
- Élaboration de fichier de prospection.
- Élaboration d'un questionnaire de prospection.
- Élaboration d'une offre d'assurance correspondant à une niche de marché.

>>>



## 2 Développer la base de données collectée sur le Web

- ▶ Augmenter le trafic sur son propre site internet.
- ▶ Créer et animer un blog.
- ▶ Développer sa stratégie de présence sur les réseaux sociaux.
- ▶ Constituer les fichiers de prospection en établissant des critères précis de ciblage.
- ▶ Rechercher des informations complémentaires sur ses clients.

## 3 Mettre en place une stratégie de développement commercial par l'exploitation des données clients

- ▶ Assurer la fidélisation des clients par l'exploitation des données par l'adaptation des offres aux nouveaux besoins détectés.
- ▶ Intégrer dans la stratégie commerciale l'usage du numérique.
- ▶ Créer un avantage concurrentiel auprès de sa clientèle.
- ▶ Investir dans le développement de solutions et de produits innovants.
- ▶ Déployer une stratégie de développement, à partir de données acquises, qui consiste à mailler davantage le territoire visé avec l'intégration de nouvelles offres pour mieux pénétrer son marché.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « *Se développer par l'exploitation des données clients* ».

### En complétant cette formation par les modules suivants :

- *Visualisation des données,*
- *Traitement des données,*
- *Gestion des données de référence,*
- *Exploration des données,*
- *Accompagnement à la mise en place d'un réservoir de données métiers,*

il est possible d'obtenir le « *MBA Sciences des données* ».

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237088.





La Blockchain ou chaînes de blocs est un système de gestion des informations de manière automatisée pour des *smarts-contracts*. En tant que système garantissant la sécurité des transactions, cela permet non seulement d'obtenir des gains de temps mais aussi des gains financiers.

Ce système, en intégrant un grand livre comptable, permet ainsi un fonctionnement qui repose sur un consensus distribué et non centralisé pour valider les opérations.

Le vrai défi de la Blockchain est de maintenir, pour autant, la fiabilité.

Ce système est fait pour développer la « confiance », en faisant reposer les validations des processus sur plusieurs acteurs et en récoltant des données diverses pour augmenter le niveau de fiabilité.

Si aujourd'hui les secteurs concernés sont les Banques et les Assurances, cela impacte aussi les autres secteurs qui risquent de perdre des marchés s'ils ne se préparent pas à cette transformation.

C'est donc en s'appuyant sur les talents des individus et en développant leurs compétences que les entreprises pourront, aujourd'hui, affronter les incertitudes des marchés et définir de manière collective les modes de production et de distribution de la richesse.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### 1 Définition d'une stratégie Blockchain

- ▶ Identifier les menaces et opportunités de la Blockchain dans une organisation ciblée.
- ▶ Analyser les impacts de la Blockchain sur la stratégie actuelle de l'organisation ciblée.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

### ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Trois études de cas.
- Une évaluation orale.
- Une mise en situation.

### ■ ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

>>>

- ▶ Évaluer le niveau d'intégration de la Blockchain dans l'écosystème de l'entreprise.
- ▶ Élaborer la nouvelle stratégie d'intégration de la Blockchain en cohérence avec l'organisation.
- ▶ Préparer la transition technologique vers la Blockchain.

## 2 Déclinaison de la stratégie d'intégration Blockchain en modèle opérationnel

- ▶ Analyser le modèle opérationnel existant de l'entreprise.
- ▶ Définir le nouveau modèle opérationnel intégrant la Blockchain en prenant en compte les impacts inhérents dans la perspective de création de nouveaux produits et services.
- ▶ Décrire le modèle opérationnel sur la base des trois dimensions (technologique, organisationnelle et processus métier).
- ▶ Identifier les compétences clés nécessaires à la mise en place de la Blockchain.
- ▶ Identifier les entités métiers concernées par la transformation Blockchain en élaborant le modèle de financement des nouveaux projets « candidats ».
- ▶ Élaborer les fiches projets « candidats » intégrant les informations utiles à leur analyse (coûts – délais – risques) dans le cadre de la transformation Blockchain pour permettre une sélection future.

## 3 Sélection des projets pilotes et construction de la feuille de route

- ▶ À partir de la liste des projets « candidats », sélectionner les projets pilotes sur la base de critères prédéfinis en restant aligné avec la nouvelle stratégie de l'entreprise.
- ▶ Définir les critères de succès des projets pilotes.
- ▶ Élaborer la feuille de route prenant en compte les contraintes opérationnelles et financières en respectant les axes stratégiques préalablement définis pour planifier l'exécution future des projets pilotes.

## 4 Exécution des projets pilotes et adaptation de la stratégie

- ▶ Conformément à la feuille de route préalablement établie, réaliser les projets pilotes en mobilisant les ressources nécessaires à leur exécution pour confirmer la valeur ajoutée de la Blockchain.
- ▶ Analyser les résultats des projets pilotes mis en place en fonction d'indicateurs de risques et de critères de succès pour permettre de valider ou non le projet et d'y apporter les modifications utiles.
- ▶ Adapter la stratégie Blockchain en tenant compte des résultats obtenus sur les projets pilotes.

## 5 Préparation aux activités de conception des nouveaux services et produits embarqués dans la Blockchain

- ▶ Faire émerger les avantages compétitifs de la Blockchain en exploitant la connaissance acquise sur cette nouvelle technologie lors de projets pilotes.
- ▶ Identifier et sourcer les compétences clés nécessaires à la conception des nouveaux produits et services embarqués dans la Blockchain pour permettre de répondre à la demande des métiers.
- ▶ Assurer, quand cela est possible, la transition des produits et services existants vers la Blockchain.
- ▶ Piloter les travaux de conception des produits et services sélectionnés, dans le cadre d'organisation repensée avec de nouvelles expertises métiers.

À l'issue de cette formation, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Stratégie d'intégration de la Blockchain ».

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236999.





La création et le traitement de données personnelles sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles. Elles varient selon la nature du fichier et la finalité des informations recueillies : déclaration normale ou simplifiée, ou demande d'autorisation. Il existe aussi des droits et des obligations de sécurité, de confidentialité et d'information. La certification « gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel » permet d'accéder à une démarche méthodologique et opérationnelle.

Ainsi acquises, les activités visant à garantir la protection des données pourront être diffusées plus largement et pilotées plus efficacement.

Les apprenants qui suivront cette formation pourront répondre de façon opérationnelle aux besoins accrus des entreprises à gérer le sujet et à prouver leurs démarches de mise en conformité.

Le sujet prenant de plus en plus de place dans les préoccupations présentes et à venir des entreprises, les personnes aptes à pouvoir apporter leurs savoir-faire auront sans nul doute de nombreuses opportunités de progression professionnelle ou de mobilité.

Cette compétence participe fortement à développer l'employabilité et cela d'autant plus qu'elle répond à des besoins forts en recrutement de collaborateurs dotés de cette compétence supplémentaire.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en quatre modules :

### 1 Analyse de l'existant et cartographie des traitements

- ▶ Analyse de l'environnement juridique et du contexte propre à l'organisation
- ▶ Cartographie des traitements.

### ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

### ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

### ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas pratique sur la gestion de la relation client avec soutenance orale.
- Évaluation orale sous forme de jeux de rôle.

>>>

- 2 Analyse des impacts et des risques**
- ▶ Piloter la réalisation des études d'impacts et déterminer le seuil à partir duquel une consultation de l'autorité de contrôle est nécessaire.
  - ▶ Analyser les processus.
  - ▶ Évaluer le niveau de vraisemblance de chaque risque.
  - ▶ Évaluer le niveau de gravité de chaque impact.
  - ▶ Définir et suivre les actions correctives à mettre en place.
  - ▶ Assurer le suivi de la procédure de consultation auprès de l'autorité de contrôle.

- 3 Établir et mettre en œuvre un plan d'action de protection des données en conformité avec le RGPD**
- ▶ Élaborer un plan d'action en tenant compte de l'analyse de l'existant et des objectifs à atteindre.
  - ▶ Mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des étapes du projet (ressources humaines, matérielles, temporelles, financières, techniques).
  - ▶ Organiser les conditions d'exercice de la mission du délégué à la protection des données personnel, en tenant compte du besoin d'autonomie et de la nécessité d'éviter les conflits d'intérêt.
  - ▶ Contrôler la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles.
  - ▶ Contrôler les mesures prises.
  - ▶ Contrôler le respect des règles et le formalisme dans la rédaction des contrats avec les prestataires de services et les sous-traitants.
  - ▶ Contrôler le respect des règles et le formalisme dans la conception des sites Web et de tous les supports de communication.
  - ▶ Organiser la prise en charge des demandes des personnes souhaitant exercer leurs droits d'accès aux données, de rectification ou de mise à jour, d'opposition ou de limitation au traitement et d'effacement des données.
  - ▶ Concevoir et mettre en place des procédures de gestion de crises et, en particulier, la procédure de signalement des violations de données à l'autorité de contrôle.
  - ▶ Analyser les causes des violations de données.
  - ▶ Poser le cadre de gouvernance permettant d'inscrire le plan d'action dans la durée.
  - ▶ Réduire l'exposition de l'organisme aux risques de sanctions civiles, administratives et pénales en cas de non-respect de la législation et de préjudices causés aux personnes.

- 4 Accompagnement des acteurs dans la nouvelle acculturation de protection de données**
- ▶ Création d'un cadre favorable de pilotage transverse.
  - ▶ Diffusion d'une acculturation dans l'organisation de protection des données.

La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat :  
« Gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel ».

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

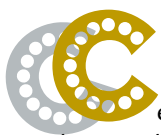
Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236784.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation professionnalisante s'adresse à tous les administrateurs de mutuelles. Conçue spécifiquement pour répondre aux besoins et attentes des administrateurs des mutuelles et des unions mutualistes relevant du Code de la mutualité, animée par des intervenants qui, tous, occupent ou ont occupé des responsabilités importantes dans ces organismes, la formation dispensée par l'ESA vise à permettre à chaque participant, à son issue, de :

- ▶ Appréhender les dimensions réglementaires du fonctionnement d'un conseil d'administration et les exigences d'une "bonne gouvernance" en mesurant son rôle et ses responsabilités ;
- ▶ Comprendre les évolutions économiques, réglementaires, technologiques et sociétales susceptibles d'impacter les activités assurantielles et autres exercées par la mutuelle ou par l'union ainsi que son modèle de développement ;
- ▶ Maîtriser les processus d'analyse, de prise de décision, de pilotage et de surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques ;
- ▶ Identifier les points clés qui nécessitent sa vigilance dans l'exercice de sa mission et, en particulier, dans l'analyse des résultats et l'arrêté des comptes.

**“ Les membres du conseil d'administration des mutuelles et unions [...] disposent de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience requises. Pour apprécier la compétence des intéressés, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution tient compte de leur formation et de leur expérience. ”**  
(ART. L. 114-21 DU CODE DE LA MUTUALITÉ).

## ■ PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse principalement aux administrateurs des mutuelles et des unions mutualistes relevant du Code de la Mutualité.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est organisée en quatre modules, à la fois complémentaires et indépendants, d'une durée de 2 jours chacun, et constituant, globalement, un cursus de formation permettant la délivrance d'un "Certificat d'administrateur d'organisme mutualiste".

## ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts de leur domaine, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme. Il est possible de se connecter pour prendre contact en cas d'explications supplémentaires nécessaires.

>>>

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### MODULE 1 ► Les rôles, missions et responsabilités d'un administrateur mutualiste

Évolution récente et enjeux du monde mutualiste • Solvabilité 2 ou la gestion par les risques • La législation Solvabilité 2 et ses caractéristiques • La structure organisationnelle et opérationnelle • La "gouvernance de tête": *Le conseil d'administration, la direction effective, les exigences de la "bonne gouvernance"* • Les fonctions clés: *leur domaine, leur positionnement et leurs conditions d'exercice, le principe de proportionnalité, les relations avec le conseil d'administration* • Les politiques écrites et autres exigences de traçabilité • La continuité d'activité • Les commissaires aux comptes: désignation et relations • La supervision par l'ACPR.

### MODULE 2 ► Les activités assurantielles et les autres activités d'une mutuelle ou d'une union

#### • 1<sup>re</sup> PARTIE Le marché de l'assurance

Données économiques et évolutions • Le cadre réglementaire • L'assurance de personnes • L'assurance des biens et des responsabilités • L'épargne et la retraite • La place des mutuelles dans la protection sociale complémentaire • Les valeurs mutualistes.

#### • 2<sup>e</sup> PARTIE Les outils juridiques

Le contrat d'assurance, l'adhésion individuelle et le contrat collectif • Coassurance, réassurance et substitution • Organismes d'assurance et de réassurance, le courtage et l'intermédiation • Désignation, recommandation et référencement • L'assurance participative.

#### • 3<sup>e</sup> PARTIE Les caractéristiques techniques et financières de l'assurance

Le cycle économique inversé de l'assurance • Principes de la tarification, de la souscription et du calcul des provisions techniques • La mesure de l'équilibre technique d'une offre d'assurance (ratios techniques dont ratios combinés) • Notions sur la gestion actif-passif.

#### • 4<sup>e</sup> PARTIE Offre, distribution et acteurs de l'Assurance

L'offre et sa segmentation • L'élaboration d'une offre • L'utilité sociale des produits • La distribution • L'information et la publicité • Le devoir de conseil et la protection de la clientèle • Les acteurs: les différentes "familles" de l'assurance de personne • La recomposition du "paysage de l'assurance": partenariats, rapprochements, fusions • Les groupes prudentiels et autres groupes.

### MODULE 3 ► Le pilotage stratégique et économique d'une mutuelle et d'une union

#### • 1<sup>re</sup> PARTIE L'exercice du pilotage stratégique

Élaboration et validation de la stratégie et du plan stratégique • Détermination et prise en compte de l'appétence aux risques dans l'élaboration de la stratégie • Déclinaison financière et budgétaire de la stratégie • Le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie.

#### • 2<sup>e</sup> PARTIE L'exercice du pilotage budgétaire

Le processus budgétaire • L'adoption et le suivi de l'exécution du budget annuel • La collaboration avec les commissaires aux comptes.

#### • 3<sup>e</sup> PARTIE Quelques points de vigilance

Le suivi du portefeuille des projets • Typologie des placements dont placements "RSE" • Détermination et suivi de l'allocation stratégique des placements • Prise de décision sur les évolutions des cotisations et des prestations • Tableaux de bord et indicateurs de suivi • Examen des états financiers et des états réglementaires;

### MODULE 4 ► La maîtrise des risques dans une mutuelle et dans une union

#### • 1<sup>re</sup> PARTIE Solvabilité 2, un dispositif centré sur la maîtrise des risques

L'exigence d'identification, d'évaluation et de maîtrise des interactions entre les risques • La solvabilité sous Solvabilité 2: *Capital de solvabilité requis: SCR et MCR, appétence aux risques, tolérance aux risques et limites opérationnelles aux risques, auto-évaluation des risques et de la solvabilité: l'ORSA.*

#### • 2<sup>e</sup> PARTIE Composantes et acteurs de la maîtrise des risques

Système de gouvernance, système de gestion des risques, système de contrôle interne, dispositif de vérification de la conformité • Les quatre fonctions clés: *la fonction d'audit interne, la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de vérification de la conformité* • Les exigences de traçabilité • Le reporting réglementaire.

#### • 3<sup>e</sup> PARTIE Quelques points de vigilance sur la maîtrise des risques

La cartographie des risques • Les risques liés à la sous-traitance • Les plans d'urgence en vue d'assurer la continuité d'activité • Les enjeux et les exigences de la qualité des données • La protection des données personnelles • La LCB-FT • La protection de la clientèle.

À l'issue de ce cursus, l'apprenant se verra remettre le « **Certificat d'administrateur d'organisme mutualiste** ».

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Chaque mutuelle ou union pourra, selon ses besoins et ses priorités, opter pour un ou plusieurs modules ou retenir la totalité du cursus sans être tenue de respecter l'ordre de présentation figurant ci-dessus. Par contre, en cas d'option pour le cursus complet, celui-ci devra être impérativement dispensé dans la limite de deux années civiles.

Chaque module sera préparé par l'intervenant en concertation avec le ou les interlocuteurs désignés par la mutuelle ou l'union et pourra intégrer des éléments propres à l'organisation, au fonctionnement et aux activités de la mutuelle ou de l'union.

À l'issue de chaque module, les participants pourront, dans le mois qui suivra, adresser à l'intervenant leurs questions ou demandes de précisions complémentaires.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8

## PROGRAMME

1

### 1<sup>RE</sup> JOURNÉE

**Quels sont les impacts de la Directive pour le quotidien des collaborateurs des sociétés d'Assurances mutuelle et des sociétés d'Assurances qui sont en contact avec la clientèle ?**

- ▶ **Le nouveau périmètre** ▶ **Le statut d'intermédiaire**
- ▶ Bien cerner l'éthique de la distribution ;
- ▶ Les obligations en termes d'information ;
- ▶ Les bonnes pratiques en termes de conseil.

Une journée de 7 heures.

**LIEU**

- ▶ soit dans vos locaux\*,
  - ▶ soit dans ceux de l'ESA, 35 rue des Amandiers - 75020 Paris.
- Possibilité de formation en intra.

2

### 2<sup>E</sup> JOURNÉE

*(uniquement pour des collaborateurs intervenant auprès de la clientèle sur des produits d'épargne)*

**Quel est le régime propre aux produits d'épargne concernés par la DDA ?**

- ▶ Les produits concernés ;
- ▶ Les obligations spécifiques en termes d'information ;
- ▶ Les pratiques spécifiques en termes de conseil ;
- ▶ Prévention des conflits d'intérêts ;
- ▶ Conséquences.

Une journée de 7 heures.

**LIEU**

- ▶ soit dans vos locaux\*,
  - ▶ soit dans ceux de l'ESA, 35 rue des Amandiers - 75020 Paris.
- Possibilité de formation en intra.





*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



Depuis quelques années, de plus en plus de jeunes hommes ou femmes envisagent de créer leur entreprise et certains sont tentés par le métier de Courtier en assurance.

La certification s'adresse à des salariés travaillant dans des compagnies et voulant évoluer vers des activités indépendantes ou aux demandeurs d'emploi déjà inscrits dans le secteur de l'assurance. Cela permet d'entreprendre un projet en apportant les garanties de sérieux et de succès et en étant conscient des contraintes légales et financières à devoir respecter. La certification contribue à mener une analyse de positionnement pertinente et à appréhender les outils techniques, comptables, marketing et de vente efficaces à mettre en place.

Chaque année, parmi les diplômés des cursus Bac + 5 de l'ESA, trois ou quatre étudiants s'engagent dans la création d'une activité de courtage en assurance.

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Démontrer la cohérence entre les objectifs du projet et la description du marché.
- Évaluer la pertinence dans le choix du statut juridique par rapport aux besoins exprimés.
- Savoir faire la distinction entre le Business Plan d'un cabinet de courtage avec une autre activité.
- Réalisation de la ventilation du CA avec cohérence et réalisme.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra).  
 Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de ou des intervenants professionnels et d'une personne représentant l'ESA.

>>>

- Anticipation des risques de charges de personnel.
- Maîtrise de la connaissance des particularités de chaque statut possible.
- Identification des attentes et risques de contrôle (ACPR).
- Être capable de proposer une démarche de qualité claire, pertinente et structurée.
- Réalisation du cahier des charges du besoin.
- Mesure des indicateurs de suivi de l'activité financière de la structure.
- Pertinence d'entamer une démarche de développement de présence physique et digitale sur les réseaux.
- Savoir mettre en œuvre une démarche de prospection complète et structurée.
- Connaître les techniques de management au service de la performance commerciale associée au bien-être au travail.

## PROGRAMME

### Structurer son activité de courtage en assurance

- ▶ Analyse de l'écosystème
- ▶ Élaboration du Business plan
- ▶ Structuration de l'entité juridique choisie.

### Gérer financièrement et comptablement l'activité de courtage en assurance

- ▶ Élaborer le cahier des charges des besoins d'informations comptables et financières à couvrir.
- ▶ Analyser les outils de suivi des informations comptables et financières proposés par les compagnies, en veillant à leur compatibilité avec les logiciels de base pressentis.
- ▶ Réaliser et suivre les différentes actions administratives et comptables sur les contrats engagés en collaborant ou non avec un service de comptabilité extérieur.
- ▶ Traiter les sinistres en respectant les délais et en suivant la procédure mise en place en cas de délégation ou non, par les compagnies.

### Développer l'activité de courtage en assurance

- ▶ Gestion de l'activité marketing et commerciale.
- ▶ Développement de l'activité commerciale.

### Gérer les équipes autour de l'activité de courtage en assurance

- ▶ Dimensionner et constituer l'équipe, en utilisant des techniques de recrutement.
- ▶ Organiser et manager les équipes en face-à-face ou à distance, en utilisant les différentes techniques de management en collectif ou en individuel.
- ▶ Utiliser les techniques de communication orale en tenant compte des différentes personnalités et des différents besoins.
- ▶ Utiliser des techniques de gestion de situations difficiles.
- ▶ Veiller à la mise à jour des compétences de l'équipe, en utilisant des outils de formation, de coaching, d'accompagnement.

À l'issue de ces 3 journées de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Entreprendre et développer une activité de courtage en assurance** ».

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236571.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

Les acteurs des secteurs bancaires et assurances sont soumis à de nouvelles contraintes et à une concurrence de plus en plus accrue à laquelle ils doivent faire face. C'est pourquoi la satisfaction et la qualité de la relation client est devenue stratégique pour ces secteurs.

Cette certification vise la professionnalisation de la relation client en dispensant différents outils et techniques pour améliorer l'expérience client et développer l'excellence de la relation client permettant ainsi de fidéliser la clientèle et pérenniser l'activité.

Cette certification s'adresse à tout type de public (demandeur d'emploi ou salarié) souhaitant évoluer dans le secteur bancaire ou des assurances.

L'apprenant bénéficiant de cette compétence va pouvoir évoluer et progresser professionnellement.

Cette compétence contribue à structurer sa gestion de la relation client, lui transmet les outils et techniques nécessaires à l'amélioration de la qualité de la relation, assurant sa crédibilité auprès des clients et favorisant une relation de confiance et durable.

Cette compétence, recherchée des secteurs bancaires et assurances, développera, sans nul doute, l'employabilité des individus la détenant.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas pratique sur la gestion de la relation client avec soutenance orale.
- Jeux de rôle sur un entretien avec un nouveau client.
- Jeux de rôle : conduite d'un entretien avec un client mécontent

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en trois modules :

### 1 Pilotage de la relation client dans le secteur bancaire et assurance

- ▶ Appréhender le fonctionnement du secteur de la banque et de l'assurance en tenant compte de son contexte, son évolution et son environnement.
- ▶ Collecter et analyser les données clients.
- ▶ Élaborer un plan d'action à partir de l'analyse des données clients collectées.
- ▶ Mettre en place des indicateurs de performance.
- ▶ s'adapter aux nouvelles demandes des clients avec agilité en apportant une réponse rapide, ajustée et individualisée.
- ▶ Développer des solutions créatives et individualisées.
- ▶ Utiliser les techniques d'entretien de suivi client.

### 2 Développement d'une communication tournée vers l'excellence de la relation client

- ▶ Créer les conditions favorables à la mise en place d'une relation durable et de confiance avec le client.
- ▶ Utiliser les différentes techniques de communication.
- ▶ Communiquer sur les atouts de l'entreprise.
- ▶ Utiliser les techniques de fidélisation et de satisfaction client.
- ▶ Utiliser l'ensemble des canaux de communication, virtuelle ou non.

### 3 Gestion des situations sensibles dans la relation client

- ▶ Identifier et anticiper les signes d'insatisfaction du client.
- ▶ Gérer ses propres émotions en situation de stress.
- ▶ Analyser et prendre en compte les émotions et les modifications de comportements du client.
- ▶ Gérer les réclamations de manière constructive.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « La relation clients dans le secteur bancaire et assurance ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236312.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



Face notamment au vieillissement de la population et au nombre grandissant de personnes en situation de curatelle ou de mise sous tutelle, la loi française a prévu divers dispositifs de protection juridique.

La compétence présentée « Gestion patrimoniale pour les personnes en situation de curatelle ou tutelle » permet de répondre de façon opérationnelle aux besoins des organisations et des individus à accompagner les personnes sous protection juridique dans leur gestion de patrimoine.

Tout en intégrant une réglementation précise, la compétence s'exerce non seulement sur les activités d'analyse et de diagnostic des situations mais aussi sur l'élaboration et la mise en pratique d'un plan d'action optimisé.

La compétence « Gestion patrimoniale et budgétaire pour les personnes en situation de curatelle ou tutelle » permet aux individus d'être directement employable à des postes de mandataires. Cette compétence permet une opérationnalité directe et renforce ainsi la place du collaborateur dans l'organisation lorsqu'il s'agit de traiter les activités spécifiques propres à la gestion de patrimoine en situation de curatelle ou tutelle.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- 1 Cette formation est articulée en trois modules :
- Élaboration de la stratégie de gestion patrimoniale adaptée aux personnes en situation de tutelle ou curatelle**

► Analyser les textes réglementaires de la personne.

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas pratique sur la gestion de la relation client avec soutenance orale.
- Évaluation orale sous forme de jeux de rôle.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

- ▶ Gérer une veille permanente d'informations sur la réglementation et les opportunités de solutions de valorisation patrimoniale.
- ▶ Collecter les informations et analyser la situation personnelle propre à la personne sous protection juridique.
- ▶ À partir de l'analyse de l'existant de la situation patrimoniale de la personne protégée, analyser le potentiel à valoriser, en se projetant dans le futur.
- ▶ Définir les différents critères économiques, patrimoniaux et financiers à utiliser.
- ▶ Appréhender tous les différents produits de placements, tout en veillant à leur actualisation.
- ▶ Utiliser les techniques de décaissements.
- ▶ Élaborer les différentes préconisations argumentées à partir de la restitution de l'analyse de la situation patrimoniale de la personne protégée.
- ▶ Anticiper les risques pouvant survenir.
- ▶ Transmettre les résultats en adoptant une communication pédagogique.
- ▶ Utiliser les techniques d'argumentation et de négociation.

## 2 Mise en œuvre du plan d'action de gestion patrimoniale des personnes en situation de curatelle ou tutelle

- ▶ Définir une boîte à outils de tâches à mobiliser et à combiner entre elles, tout en veillant à sa mise à jour.
- ▶ Assurer le nettoyage des comptes préalablement à toutes nouvelles tâches réalisées.
- ▶ Réaliser les tâches techniques constitutives du plan d'action en vérifiant l'atteinte des objectifs dans le cadre d'application préalablement défini.
- ▶ Analyser et suivre les écarts constatés entre les résultats visés et obtenus.
- ▶ Définir et organiser une planification des tâches à réaliser, tout en veillant à ne pas dépasser les dates limites fixées.
- ▶ Gérer la relation individuelle avec la personne en situation de tutelle ou curatelle et son mandataire.
- ▶ Animer les rencontres entre les différents acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine d'une personne en situation de tutelle ou curatelle.
- ▶ Anticiper et gérer les risques de conflits ou de situations difficiles.

## 3 Présentation et communication des documents de mise en œuvre du plan d'action

- ▶ Rédiger en respectant les consignes et attentes administratives les documents types.
- ▶ Utiliser une communication écrite pertinente et argumentée.
- ▶ Assurer le contrôle de l'utilisation complète des documents à traiter et à fournir en veillant à la qualité de leur présentation.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Gestion patrimoniale pour les personnes en situation de curatelle ou de tutelle ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 235975.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

**L**a compétence relative au « Traitement des appels d'offres » répond à une grande tendance du marché dans le traitement des appels d'offres. Qu'elle soit une méthodologie de conquête de marché ou d'achat, la compétence est mise en œuvre avec une grande rigueur méthodologique, une cohérence dans le traitement des informations mais aussi de la transparence et de la recherche de performance. Cette compétence est d'autant plus mobilisable qu'elle touche non seulement le marché public mais de plus en plus le marché privé.

Les entreprises concernées sont de toutes tailles et de toutes activités. Émettre ou répondre à un appel d'offres est devenu non seulement incontournable mais stratégique dans le développement des activités de l'organisation. Cette compétence devient de plus en plus nécessaire en interne avec une possibilité de recourir à des services externes proposant cette expertise.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en deux parties :

- 1 **Réponses aux appels d'offres**
  - ▶ Communiquer à la Direction les enjeux de l'appel d'offres pour aider à la prise de décision concernant son traitement ou non, tout en vérifiant les limites dans la délégation de pouvoir accordé.
  - ▶ Analyser le cahier des charges de l'appel d'offres, en l'interprétant.

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

### DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 24 heures sur 4 jours (2 x 2 jours de 6 heures chacun).

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement). Cette formation peut être validée partiellement (1<sup>re</sup> partie ou 2<sup>e</sup> partie seulement) ou totalement (Choix des modules 1 et 2).

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Études de cas pour chaque partie.

>>>

- ▶ Coordonner les différents métiers et responsabilités de l'organisation pour identifier les personnes-ressources qui pourront intervenir dans l'appel d'offres.
- ▶ Collecter les différentes données utiles à la construction de la réponse à l'appel d'offres, en vérifiant l'engagement de la responsabilité de l'entreprise.
- ▶ Recenser l'ensemble des moyens matériels et logistiques devant être disponibles pour les faire correspondre aux attentes de l'appel d'offres.
- ▶ Argumenter dans la rédaction de l'appel d'offres en mesurant la quantité et la qualité des informations utilisées pour mettre en évidence sa pertinence et sa différenciation par rapport aux autres compétiteurs.
- ▶ Mettre en place les indicateurs de qualité des offres de service prévues dans l'appel d'offres.
- ▶ Rédiger l'appel d'offres en investissant le fond et la forme et en respectant impérativement de répondre à tous les points évoqués par le client.
- ▶ Traiter les sujets relatifs à la sauvegarde des données et à leurs sécurités.
- ▶ Soutenir le dossier d'appel d'offres à l'oral, en apportant des arguments différenciants et en apportant des réponses à des questions complémentaires permettant de remporter le marché.



## Élaboration d'appels d'offres

- ▶ Identifier la problématique et les bénéfices attendus.
- ▶ Définir le contexte dans lequel s'installe la problématique identifiée pour mesurer son impact sur l'écosystème.
- ▶ Apprécier l'ensemble des critères de performance en distinguant les critères de pondération favorables à l'acceptation de l'offre et les critères de discrimination.
- ▶ Bâtir le questionnaire permettant de collecter les informations utiles à l'analyse des offres.
- ▶ Identifier les données ou documents (ex : Kbis, références clients) à collecter pour s'assurer de la solidité, de l'expérience, de la capacité à faire de l'entreprise qui répond à l'appel d'offres.
- ▶ Établir les grilles d'évaluation, en intégrant des coefficients de pondération par domaine.
- ▶ Utiliser des techniques de rédaction.
- ▶ Identifier les entreprises cibles vers lesquelles l'appel d'offres sera transmis pour limiter le nombre de réponses à celles d'interlocuteurs légitimes.
- ▶ Mettre en œuvre un formalisme sécurisé, garantissant une équité de traitement des différentes réponses reçues à l'appel d'offres.
- ▶ Dépouiller les réponses aux appels d'offres en fonction de la liste de critères établis et des grilles d'évaluation.
- ▶ Présenter les résultats sous forme de rapport synthétique et de tableaux en fonction des critères de pondération et de discrimination.
- ▶ Organiser l'oral (conditions matérielles, humaines, logistiques) en respectant le formalisme prévu (dates limites, horaires, conditions de transmission des informations, représentativité des auditeurs, modalités et critères d'évaluation).
- ▶ Analyser les retours en fonction des critères et de la note de présentation orale pour choisir le prestataire final.
- ▶ Valider, en lien avec le service juridique, le contrat proposé par le prestataire.
- ▶ Organiser les actions avec les opérationnels de son entreprise, en vérifiant le calendrier de mise en œuvre de chaque action avec une date limite.
- ▶ Assurer, le cas échéant, la dénonciation du contrat du précédent prestataire et le transférer au nouveau, en s'assurant que la migration se passe dans de bonnes conditions.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de ou des intervenants professionnels et d'une personne représentant l'ESA.

À l'issue de ces 4 journées de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Traitement des Appels d'offres** ».

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 237249.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)





*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

**L**a délégation de gestion en assurance est une pratique qui se démocratise de par les nombreux avantages que cela offre aux assureurs, mutuelles ou encore instituts de prévoyance. Ceci dit, cette pratique n'est pas anodine tant elle est stratégique pour la satisfaction client, et de fait pour leur rétention. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place des bonnes pratiques pour assurer une gestion déléguée efficace.

Les éléments clés pour réussir la relation entre les deux parties seront de :

- concevoir un système de contrôle des délégataires de gestion efficace;
- élaborer des conventions de délégations claires, complètes et cadrées;
- favoriser une communication transparente et fluide dans la mise en œuvre de l'action de contrôle;
- formaliser des rapports de contrôles appuyés de recommandations opérationnelles et performantes.

La certification apporte les compétences utiles à cette activité professionnelle qui nécessite des techniques reposant sur une démarche méthodologique structurée et structurante.

Cette certification apporte à l'apprenant une compétence stratégique dans ses activités relatives aux choix, gestion et audit des distributeurs des produits et services d'assurance.

Si les missions de suivi des activités de délégations de gestion sont utiles pour le pilotage des conventions engagées, il est apprécié de voir, chez les collaborateurs, des aptitudes à conduire une activité de contrôle efficace s'appuyant sur des référentiels maîtrisés et opérationnels.

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 21 heures se déroule sur 3 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Une présentation orale de la méthodologie d'audit des délégataires de gestion sur un cas réel.
- Une étude de cas pratique d'une élaboration d'une convention de délégation de gestion avec soutenance orale.
- Un projet professionnel sur la mise en œuvre d'une mission d'audit de contrôle auprès d'un délégataire de gestion.

>>>

Compte tenu des enjeux financiers, cette compétence contribue à l'employabilité des collaborateurs et renforce leur attractivité auprès des employeurs du secteur de l'assurance.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en quatre modules :

### 1 Concevoir ou appréhender le système de contrôle des délégataires de gestion

- ▶ dans une compréhension du secteur de l'assurance et en respect avec la réglementation ;
- ▶ dans son processus opératoire.

### 2 Élaborer la convention de délégation

- ▶ Analyser le contexte du client assureur.
- ▶ Créer le processus méthodologique adapté au client assureur ciblé.

### 3 Mettre en œuvre l'audit de contrôle

- ▶ Élaborer une note de lancement du plan de contrôle.
- ▶ Préparer les actions de contrôle en distinguant celles réalisées sur site de celles réalisées sur pièces.
- ▶ Identifier et analyser les engagements définis avec le délégataire de gestion en fonction des processus délégués.
- ▶ Identifier et comprendre l'organisation fonctionnelle et humaine du délégataire de gestion.
- ▶ Utiliser des techniques d'entretiens avec les principaux responsables du délégataire lors des différentes étapes de la mission (préparation de l'audit – organisation des actions de contrôle – réunion de clôture).
- ▶ Utiliser les techniques de questionnement et de collecte de données en fonction de leurs typologies qualitative et quantitative.
- ▶ Utiliser des méthodes d'échantillonnage.
- ▶ Identifier les anomalies dans les dossiers sélectionnés.
- ▶ Utiliser les techniques, méthodes et outils d'audit des processus délégués en tenant compte des objectifs de la mission, des résultats intermédiaires obtenus et des écarts à gérer.
- ▶ Évaluer le dispositif de gouvernance des risques et de contrôle interne.
- ▶ Préparer la démarche de validation contradictoire des constats relevés.
- ▶ Assurer la clôture de la mission chez le délégataire, en présentant les principaux constats et écarts, les causes et conséquences, les impacts financiers des anomalies relevées ainsi que la présentation des axes de recommandations.

### 4 Formaliser le rapport d'audit et les recommandations d'actions

- ▶ Établir des tableaux récapitulatifs des constats et des recommandations en utilisant des techniques statistiques.
- ▶ Utiliser les techniques de rédaction, de représentation graphique et visuelle.
- ▶ Utiliser les techniques de communication.
- ▶ Définir les priorités d'actions et la trajectoire de mise en œuvre des recommandations.

- ▶ Un projet professionnel sur la formalisation du rapport d'audit et recommandations.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de ou des intervenants professionnels et d'une personne représentant l'ESA.

*À l'issue de ces 3 journées de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « Concevoir et mettre en œuvre le système de contrôle des délégataires de gestion dans l'assurance ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236854.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*

**L**a certification permet d'assurer le développement des compétences en matière de gestion des sinistres dégâts des eaux et incendie dans un immeuble. Ces nouvelles compétences permettent ainsi d'accompagner les clients plus rapidement et avec plus d'efficacité dans le traitement du sinistre.

Une indemnisation réalisée dans un délai plus rapide assure un meilleur service client et offre des conditions favorables à une relation client plus harmonieuse.

Pour autant cette certification répond aussi à une réelle nécessité d'adaptation des individus dans leurs techniques et méthodes professionnelles. Elle répond également aux nouvelles modalités d'indemnisation relatives à la convention IRSI applicable pour les sinistres dégâts des eaux et incendie depuis le 1er juin 2018.

Cette certification permet aux apprenants de faire évoluer leurs compétences techniques, juridiques et informatiques dans le cadre d'une réglementation évolutive. Elle les accompagne dans leurs nouvelles pratiques à acquérir dans le traitement de leurs dossiers et dans leurs relations clients.

Cela permet de faire progresser leurs compétences professionnelles et ainsi maintenir leurs emplois ou leur permettre d'en intégrer de nouveaux plus facilement.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 15 heures se déroule sur 2 jours (7h30 de formation par jour).

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas pratique sur la gestion de la relation client avec soutenance orale.
- Évaluation orale sous forme de jeux de rôle.

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en trois modules :

### 1 Enregistrer et analyser les conditions du sinistre dégâts des eaux et incendie dans un contexte réglementaire évolutif

- ▶ Appréhender les règles spécifiques des assurances de copropriétés, des immeubles locatifs et les articles du code civil.
- ▶ Assurer une veille sur l'actualité du secteur de l'assurance.
- ▶ Analyser les différences apportées par les nouveaux contrats dans leurs mécanismes.
- ▶ Enregistrer le sinistre déclaré en recueillant les informations utiles auprès du client.
- ▶ Analyser les composantes spécifiques du contrat d'assurance de l'assuré concerné.
- ▶ Affecter le sinistre à la tranche correspondante.
- ▶ Analyser et déterminer l'origine du sinistre à partir des éléments du dossier et des preuves fournies par le client.

### 2 Instruire le dossier sinistre dégâts des eaux et incendie

- ▶ Organiser et gérer la prise en charge de la recherche de fuite.
- ▶ Mandater un expert, en fonction du niveau de dommages.
- ▶ Vérifier le chiffrage de l'indemnisation en fonction du rapport de l'expert et des pièces fournies par l'assuré.
- ▶ Assurer le suivi du dossier, en maintenant des relations favorables avec les autres assureurs parties prenantes et l'assuré.
- ▶ Gérer les situations litigieuses et processus de recours dus à des conclusions de rapport opposables aux autres assureurs.
- ▶ Analyser et valider les devis et factures en fonction de leurs conformités aux besoins transmis par l'assuré.
- ▶ Utiliser les techniques de communication écrite en utilisant les termes spécifiques à l'assurance.

### 3 Procéder à l'indemnisation des dommages dans un principe d'amélioration continue

- ▶ Analyser le rapport définitif de l'expert.
- ▶ Déployer les procédures d'indemnisation, conformément à la réglementation applicable.
- ▶ Conseiller les assurés en matière de prévention, de sécurité et de facteurs de risques.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « Gérer un sinistre dégâts des eaux et incendie dans un immeuble ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 235922.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Véritable enjeu stratégique et levier de performance, la mise en place d'une politique de rémunération attractive et incitative est essentielle pour l'entreprise. Aussi, l'objectif visé par cette certification est de transmettre toutes les clés permettant de concevoir un système de rémunération équitable, stimulant, compétitif et en adéquation avec la stratégie de l'entreprise.

En outre, cette compétence délivre une boîte à outils complète permettant la mise en place par étapes et de manière structurée d'une politique salariale et de son pilotage.

Ainsi, cette compétence répond par une approche générique de la mise en place d'une politique de rémunération aux besoins des entreprises souhaitant améliorer leurs pratiques, fidéliser et motiver leurs collaborateurs et accroître leur croissance.

Cette formation apporte à l'apprenant une compétence stratégique très prisée des entreprises.

En effet, la maîtrise de cette compétence; de la conception d'une politique salariale attractive, à la maîtrise de la masse salariale, à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du système de rémunération, est un véritable atout et participe au développement de l'employabilité de l'individu, salarié ou demandeur d'emploi et à son évolution professionnelle.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 36 heures se déroule sur 6 jours (6 heures de formation par jour).

2 jours par module.

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en trois modules :

### 1 Conception d'une politique de rémunération attractive et incitative

- ▶ Analyse du système de rémunération existant
- ▶ Définition d'une politique de rémunération attractive et incitative.

### 2 Mise en place de la politique de rémunération

- ▶ Élaborer un plan d'action de mise en place de la politique de rémunération avec des actions hiérarchisées et priorisées.
- ▶ Évaluer et classer les emplois au sein de l'organisation.
- ▶ Identifier et activer les leviers de rémunération les plus pertinents sur lesquels agir.
- ▶ Mettre en place une grille d'évaluation ainsi que des outils d'évaluation des compétences et de la performance des collaborateurs associés à une matrice de rémunération.
- ▶ Communiquer la stratégie de rémunération en maîtrisant son impact sur les différents services de l'entreprise.
- ▶ Décliner la stratégie en actions opérationnelles et objectives.

### 3 Pilotage et suivi de la politique de rémunération

- ▶ Vérifier l'état d'avancement du plan d'action de la politique de rémunération.
- ▶ Évaluer et anticiper la survenance de risques pouvant entraver la réussite de la politique de rémunération.
- ▶ S'assurer de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie de l'entreprise, en ajustant le dispositif si nécessaire.
- ▶ Optimiser la politique de rémunération dans une démarche d'amélioration continue du système.
- ▶ Suivre et réaliser des contrôles de la masse salariale.
- ▶ Élaborer des outils permettant de suivre le contrôle de gestion sociale.

La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat :  
« *Mettre en place et piloter une politique de rémunération* ».

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236894.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



*Cette formation entre dans le cadre des actions de formation ou de développement professionnel continu obligatoires liés à la DDA, relatives au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code des assurances, complétées par l'article A 512-8*



L'assurance-crédit est une assurance qui protège les entreprises contre le risque d'impayés, en leur permettant d'être couvertes et indemnisées en cas de non-paiement de leurs créances commerciales, sur leur marché domestique comme à l'export.

- En cas d'impayés, les démarches amiables et judiciaires de recouvrement sont prises en charge par la société d'Assurance-crédit.
- En cas de non-récupération de la créance et passé un délai de carence déterminé, la perte est indemnisée.

Anticiper le risque d'impayé et prévenir le risque client apparaissent essentiels pour développer ses activités au sein d'une conjoncture économique imprévisible.

En France, les impayés sont à l'origine d'une défection d'entreprises sur trois.

Pour un Agent général d'Assurances, faire prendre une assurance-crédit à ses clients TPE/PME est un conseil indispensable pour garantir à ses clients une croissance rentable dans la durée.

*Cette formation est délivrée en présentiel exclusivement pour les entreprises (en inter ou en intra). Pour les demandes individuelles, cette formation se déroule uniquement en e-learning.*

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

## ■ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Études de cas pratiques.

Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.

>>>

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

### Le (la) candidat(e) montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Utiliser les données pertinentes.
- ▶ Proposer une cohérence des encours susceptibles d'être accordés sur chaque client.
- ▶ Utiliser le chiffre d'affaires, dans la préconisation.
- ▶ Utiliser la moyenne des factures dans la préconisation.
- ▶ Apprécier la fiabilité et la qualité des clients de l'entreprise que l'on souhaite faire assurer en assurance-crédit.
- ▶ Tenir compte des critères sur les zones géographiques.

### Prévention du risque d'impayé

- ▶ Identifier la solvabilité de l'entreprise et la fiabilité de la clientèle tout en combinant l'environnement économique.
- ▶ Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur-crédit.
- ▶ Définir l'encours maximum acceptable par l'assureur pour garantir un client donné.
- ▶ Estimer le coût de la prime en fonction de la qualité de clientèle, du chiffre d'affaires et de la sinistralité passée pour informer le client.

À l'issue de ces 2 jours de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Le traitement de l'Assurance-crédit** ».

Les cas traitent d'analyses de situations, d'élaborations d'outils servant le management collaboratif et de mise en pratique d'actions.

### ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

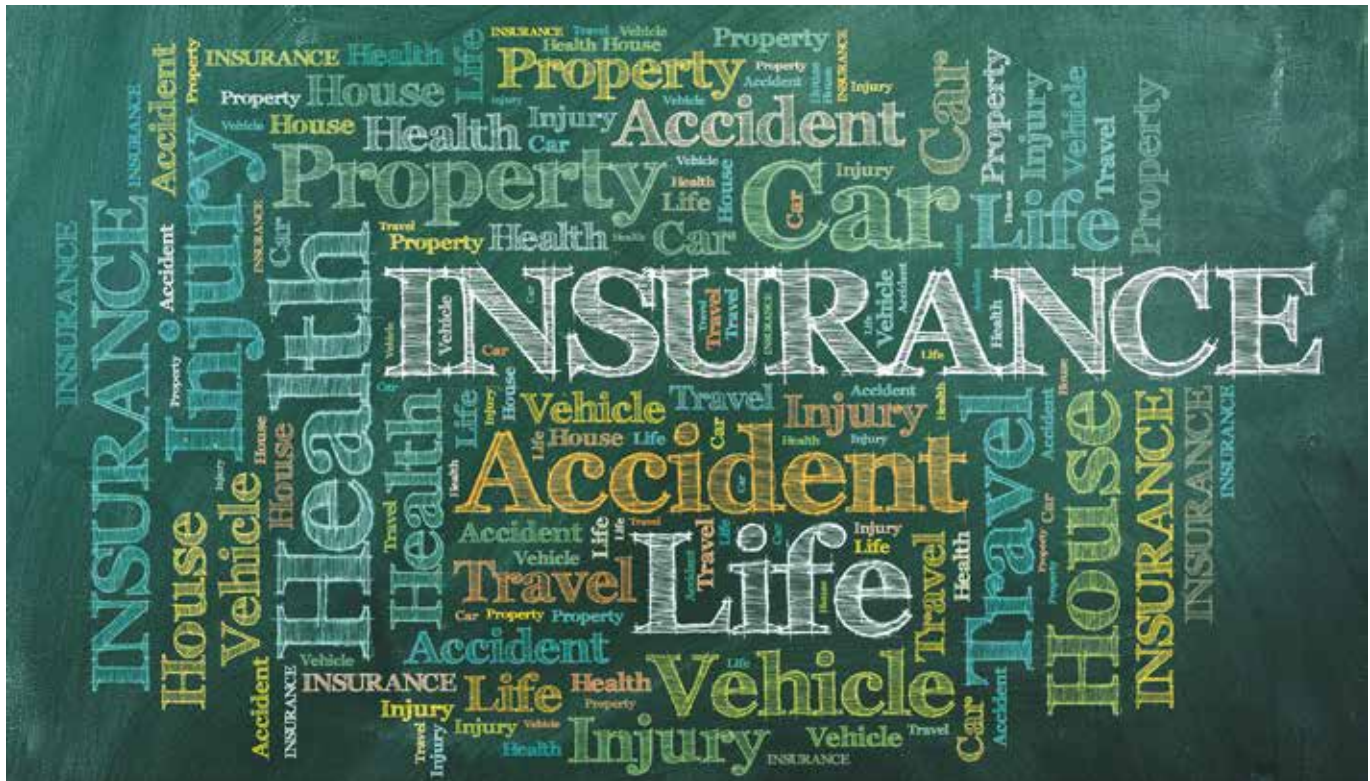
Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 236992.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)





La certification « l'anglais de l'assurance » a son utilité pour les professionnels de l'assurance qui, vendeurs ou gestionnaires, auraient à tenter de communiquer dans une autre langue que le français. L'anglais reste la langue la plus internationale. Si l'une des difficultés de la relation entre l'assureur et son assuré est dans le vocabulaire utilisé pour bien se comprendre, il en est de même dans la relation avec un client étranger qui a en plus de la défiance envers l'assureur, la barrière de la langue.

La certification permet donc d'acquérir une communication aisée dans un environnement professionnel spécifique, celui de l'assurance, supposant des termes techniques propres.

La certification permet également d'appréhender la nature des échanges avec leurs contenus et leurs sujets qui appartiennent à l'Assurance en utilisant une communication en anglais adaptée et efficace.

Faire preuve dans le monde professionnel et en particulier celui du secteur de l'assurance, d'un niveau suffisant en communication anglaise et surtout maîtriser le vocabulaire spécifique lié au travail et au secteur d'activité sont autant de facteurs de succès pour l'employabilité des individus.

La connaissance de l'anglais et sa bonne pratique dans un secteur professionnel spécifique facilitera l'insertion dans le monde du travail.

Quel que soit le niveau d'anglais déjà acquis, il faut axer en priorité des compétences utiles et directement opérationnelles pour sa pratique. Pour rendre efficace la pratique de la langue anglaise, il est nécessaire de cibler directement l'anglais professionnel et des affaires, dans le secteur visé : l'assurance, pour être plus compétitifs et ne pas perdre de temps.

## ■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance est appréciée.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 35 heures se déroule sur 5 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu sur Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

## ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas sur une situation professionnelle d'assurance avec remise de documents rédigés et soutenance orale en langue anglaise.
- Évaluation écrite sur la gestion d'une candidature.
- Jeu de rôle sur un entretien de recrutement.

>>>

Aujourd'hui, l'anglais est devenu la langue la plus utilisée dans le monde du travail et pour la communication internationale. Elle est la langue officielle dans plus de 75 pays pour plus de 2 milliards de personnes et elle est parlée comme langue étrangère par 750 millions de personnes. Savoir parler anglais est l'une des compétences les plus demandées par les employeurs. Elle permet d'accéder à des postes à plus haute responsabilité, de développer sa carrière et son entreprise.

## PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette formation est articulée en trois modules :

### 1 Analyse du secteur de l'assurance anglo-saxon et International

### 2 Communication en anglais en situation professionnelle du secteur de l'assurance

#### Communication écrite et orale

- ▶ Utiliser les méthodes de compréhension écrite.
- ▶ Renforcer les compétences grammaticales en anglais.
- ▶ Développer l'acquisition de terminologie et vocabulaire dans le domaine des assurances.
- ▶ Utiliser les techniques de rédaction en choisissant les tournures grammaticales et vocabulaires adaptés.
- ▶ Utiliser les méthodes de compréhension orale au téléphone.
- ▶ Utiliser les méthodes de compréhension orale lors de face-à-face (entretiens ou réunions).
- ▶ Utiliser les techniques de communication en situation de négociation.
- ▶ Utiliser les techniques de prise de parole en public en langue anglaise.

### 3 Communication en anglais dans la gestion d'une candidature à l'international

#### Communication écrite

- ▶ Rédiger un CV en employant les terminologies anglaises.
- ▶ Rédiger la lettre de motivation en utilisant le vocabulaire spécifique au domaine des assurances.

#### Communication orale

- ▶ Conduire les entretiens de recrutement en tenant compte des différences culturelles et des terminologies spécifiques au secteur.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

*La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat : « L'anglais de l'assurance ».*

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Le numéro CPF de cette formation est le 284033.



Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



La capacité assurance est obligatoire pour présenter et vendre des produits d'assurance. Toute personne exerçant les métiers de courtier, agent général, assureur, mandataire, expert en patrimoine et les salariés responsables de bureau de production ou animateur de réseau de production doivent justifier de la capacité de niveau I.

Être titulaire de la capacité de niveau I signifie que vous respectez la législation et exercez en contact avec la clientèle.

Cette capacité sera renforcée tous les ans par la DDA (Directive sur la Distribution d'Assurances) en suivant obligatoirement 15 heures de formation supplémentaires.

Enfin, la capacité d'assurance de niveau I vous permet l'enregistrement auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance) ou d'AGEA (Fédération nationale des syndicats d'agents généraux).

## MÉTHODOLOGIE DE FORMATION

- ▶ La formation en e-Learning permet un apprentissage efficace, accessible à tous. Elle est composée de modules interactifs.
- ▶ Les modules pédagogiques sont accompagnés de quiz d'entraînement, de cas pratiques, d'exercices d'application.
- ▶ Les supports documentaires sont téléchargeables.
- ▶ L'ensemble des supports pédagogiques fournis au stagiaire ou à l'apprenant est encadré par l'article 15 « Droits d'auteur » du règlement intérieur applicables aux stagiaires.
- ▶ Chaque module se termine par un quiz de validation qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 60 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ». Si la note est insuffisante, l'apprenant peut refaire le module autant de fois qu'il le souhaite.
- ▶ **Tutorat** : Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment.

## PROGRAMME

La formation intégrale de niveau 1 est un parcours de 150 heures, intégralement dispensé en E-Learning. Il s'articule en 5 unités : les savoirs généraux ; les assurances de personnes : invalidité - décès - dépendance - santé ; assurance-vie/capitalisation ; les contrats collectifs, les assurances de biens et de responsabilité.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
- Personnel des banques, compagnies d'assurances, des conseillers en gestion de patrimoine...
- Toute personne liée aux activités de distribution de crédit, d'intermédiaire en opérations de banque.

## DURÉE DE LA FORMATION

La durée réglementaire de la formation est de 150 heures.

Le cursus est dispensé à distance ou en blended learning.

## TEST FINAL DE VALIDATION

La validation des connaissances se fait à l'issue de la formation.

Cet examen final consiste en un QCM de 100 questions tirées au sort, issues de notre base de questions. Pour réussir ce QCM, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

## MOYENS TECHNIQUES

Une plateforme e-learning hébergée chez le leader européen du domaine : TALENSOFT.

>>>

## UNITÉ 1 | LES SAVOIRS GÉNÉRAUX

20 H

- Module 1** > Le secteur de l'assurance
- Module 2** > Les entreprises d'assurance
- Module 3** > Le droit des contrats
- Module 4** > Le droit du contrat d'assurance
- Module 5** > Les bases techniques et juridiques de l'assurance
- Module 6** > L'intermédiation en assurance
- Module 7** > La Directive Distribution Assurance
- Module 8** > La relation client
- Module 9** > La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Module 10** > Test et exercices Unité 1

## UNITÉ 2 | LES ASSURANCES DE PERSONNES

30 H

Invalidité - Décès - Dépendance - Santé

- Module 1** > La protection sociale  
Le système de protection sociale  
Les différents régimes obligatoires
- Module 2** > L'assurance santé  
Historique de l'assurance santé  
La couverture santé des salariés  
La couverture santé dans la fonction publique  
La couverture santé des non-salariés  
La couverture universelle maladie
- Module 3** > Les contrats complémentaires santé
- Module 4** > L'assurance dépendance
- Module 5** > Les assurances contre les risques corporels  
L'assurance individuelle accidents  
La garantie des accidents de la vie
- Module 6** > Les assurances décès
- Module 7** > Les contrats Madelin prévoyance
- Module 8** > Test et exercices

## UNITÉ 3 | LES ASSURANCES DE PERSONNES

45 H

Assurance-vie et capitalisation

- Module 1** > La prise en compte des besoins  
La capacité des personnes  
Les régimes matrimoniaux  
Le Pacs et l'union libre  
Les successions et les libéralités  
Le démembrement de propriété
- Module 2** > Les régimes de retraite obligatoires  
La retraite des salariés du secteur privé  
La retraite des fonctionnaires  
La retraite des non-salariés  
La réforme des retraites
- Module 3** > La typologie du patrimoine  
L'épargne immobilière collective  
Les instruments financiers  
Les marchés financiers  
La gestion de portefeuille

- Module 4** > La fiscalité des particuliers  
L'impôt sur le revenu  
Les plus-values sur cessions de valeurs mobilières  
La fiscalité des successions et donations

- Module 5** > L'assurance-vie  
Les différents contrats d'assurance-vie  
La souscription du contrat  
Le bénéficiaire  
Le fonctionnement du contrat  
Le dénouement du contrat  
La fiscalité de l'assurance-vie

- Module 6** > Tests et exercices

## UNITÉ 4 | LES ASSURANCES DE PERSONNES

25 H

Les contrats collectifs

- Module 1** > L'assurance emprunteur
- Module 2** > La complémentaire santé collective des salariés
- Module 3** > Les contrats collectifs au profit des salariés
- Module 4** > Les systèmes collectifs de retraite complémentaires  
Les anciens régimes  
Les contrats à cotisations définies  
Les contrats à prestations définies  
Les contrats Madelin retraite  
Le PERP  
Les régimes issus de la loi Pacte  
Les différents types de PER  
Le fonctionnement du PER  
Le régime fiscal du PER
- Module 5** > L'épargne salariale  
L'intéressement  
La participation  
Le Plan d'Épargne Entreprise  
Le PERCO
- Module 6** > QCM et exercices

## UNITÉ 5 | LES ASSURANCES DE BIENS

30 H

ET DE RESPONSABILITÉ

- Module 1** > L'assurance automobile  
Les garanties automobile  
La convention IRSA  
La convention IRCA
- Module 2** > L'assurance Multirisques Habitation
- Module 3** > Les assurances de responsabilité  
La responsabilité civile  
La garantie responsabilité civile des entreprises  
La responsabilité civile des dirigeants  
La responsabilité civile professionnelle
- Module 4** > L'assurance perte d'exploitation
- Module 5** > Les assurances de la construction
- Module 6** > Les opérations de réassurance

Le choix de cette plateforme permet :

- > D'assurer la fiabilité et la pérennité technique de la formation en ligne ;
- > Le stockage des documents et ressources pédagogiques en libre téléchargement ;
- > La sécurisation des évaluations en ligne ;
- > La génération des preuves demandées par les financeurs pour le remboursement des formations.

Après validation de son inscription, le candidat reçoit un mail avec un lien permettant la connexion à son espace et à ses modules.

Le parcours est accessible 24/7.

Les différents modules sont en permanence suivis par un outil de suivi (tracking) qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

### ENCADREMENT

Toutes les coordonnées des encadrants vous seront communiquées lors de votre inscription.

Un accès à notre responsable est possible 7 jours sur 7 par mail.

Délai de réponse inférieur à 48 heures.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge par le CPF.

### TARIF INDIVIDUEL

- Coût de la formation en e-learning : 2 600 €  
*Possibilité de tarif dégressif pour inscription en groupe.*
- Coût de la formation en blended learning incluant 138 heures de e-learning + 2 jours de formation en présentiel sur les modules de votre choix : 5 000 €

Les cours ont lieu à l'ESA  
35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (délivrance du livret niveau I en vue de la certification ORIAS).
- ▶ Renforcer la compétence des professionnels du crédit
- ▶ Permettre la mise en conformité vis à vis de la réglementation
- ▶ Mettre à disposition les connaissances métier
- ▶ Permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle pour être immatriculé auprès de l'ORIAS.

## MÉTHODOLOGIE DE FORMATION

- ▶ La formation en e-Learning permet un apprentissage efficace, accessible à tous. Elle est composée de modules interactifs.
- ▶ Les modules pédagogiques sont accompagnés de quiz d'entraînement, de cas pratiques, d'exercices d'application.
- ▶ Les supports documentaires sont téléchargeables.
- ▶ L'ensemble des supports pédagogiques fournis au stagiaire ou à l'apprenant est encadré par l'article 15 « Droits d'auteur » du règlement intérieur applicables aux stagiaires.
- ▶ Chaque module se termine par un quiz de validation qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 60 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ». Si la note est insuffisante, l'apprenant peut refaire le module autant de fois qu'il le souhaite.
- ▶ **Tutorat** : Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment.

## PROGRAMME

La formation intégrale de niveau 1 est un parcours de 150 heures, intégralement dispensé à distance. Il s'articule de la façon suivante :

- ▶ Formation « Tronc commun » d'une durée de 60 heures
- ▶ Quatre modules spécialisés d'une durée totale de 90 heures : crédit immobilier, crédits à la consommation et crédits de trésorerie, services de paiement, regroupement et rachat de crédits.

## PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
- ▶ Personnel des banques, compagnies d'assurances, des conseillers en gestion de patrimoine...
- ▶ Toute personne liée aux activités de distribution de crédit, d'intermédiaire en opérations de banque.

## DURÉE DE LA FORMATION

La durée réglementaire de la formation est de 150 heures.

Le cursus est dispensé à 100 % à distance.

## TEST FINAL DE VALIDATION

La validation des connaissances se fait à l'issue de la formation.

Cet examen final consiste en un QCM de 100 questions tirées au sort, issues de notre base de questions. Pour réussir ce QCM, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

## MOYENS TECHNIQUES

Une plateforme e-learning hébergée chez le leader européen du domaine : TALENSOFT.

>>>

## TRONC COMMUN : 60 HEURES

### MODULE 1 > L'environnement bancaire

L'organisation du système bancaire • Les acteurs du système bancaire • Le rôle des banques dans l'économie • L'activité bancaire • Le secteur de l'assurance • L'encadrement de l'activité bancaire.

### MODULE 2 > L'activité d'IOBSP et son environnement réglementaire

L'activité d'IOBSP • Les conditions d'accès et d'exercice • La distribution de produits financiers • La distribution de produits d'assurance • Le démarchage bancaire et financière • La vente à distance • La lutte anti-blanchiment • Les autres éléments de l'environnement réglementaire.

### MODULE 3 > L'environnement juridique et fiscal du client

La capacité des personnes physiques • Les régimes matrimoniaux • Le divorce • Le Pacs et l'union libre • Les successions • Les libéralités • Le démembrement de propriété • L'impôt sur le revenu.

### MODULE 4 > La relation avec le client

Les fondamentaux du droit des contrats • La relation avec le consommateur • La lutte contre les discriminations • La connaissance du client • L'obligation d'information précontractuelle • Le dévoilement des mandats • Le devoir de conseil et de mise en garde • La protection du consommateur • La prévention et le règlement du surendettement • La prévention des conflits d'intérêts • Les contrôles et les sanctions.

### MODULE 5 > Connaître les différents crédits

Les connaissances générales du crédit • Les caractéristiques financières du crédit : les notions financières, les taux • Les crédits aux particuliers : les différents types de crédits à court terme, les prêts immobiliers • Les crédits aux professionnels : les crédits à court terme, les engagements par signature, le crédit-bail immobilier.

### MODULE 6 > Les garanties

Les différentes formes de garanties • Les sûretés immobilières : l'hypothèque, les privilèges immobiliers, la caution hypothécaire • Les garanties mobilières : le gage, le nantissement • Le cautionnement • L'assurance des emprunteurs • La convention AERAS.

## MODULE SPÉCIALISÉ - 35 HEURES LE CRÉDIT IMMOBILIER

### MODULE 1 > L'environnement du crédit immobilier

L'environnement réglementaire : rappels législatifs (Loi Scrivener, Loi Châtel, Loi Murcef), la directive européenne crédit immobilier • Les intervenants sur le marché immobilier • L'environnement administratif • Economie et organisation de l'immobilier.

### MODULE 2 > L'investissement immobilier

Les avant-contrats • L'acquisition immobilière : vente ordinaire, vente en l'état futur d'achèvement • Le contrat de construction • Les assurances de la construction • La pierre-papier.

### MODULE 3 > La fiscalité de l'immobilier

Les droits d'enregistrement • Les revenus fonciers • L'impôt sur les sociétés • Les incitations fiscales à l'investissement immobilier • Le régime fiscal de la location meublée • Les plus-values immobilières • L'impôt sur la Fortune Immobilière.

### MODULE 4 > Les caractéristiques de l'emprunteur

L'emprunteur personne physique • Les SCI • Les sociétés commerciales • L'objet du crédit • L'emprunteur personne physique • L'emprunt par une société.

### MODULE 5 > Le crédit immobilier

Les caractéristiques financières • La constitution du dossier de crédit immobilier • L'offre de prêt • La capacité d'emprunt et de remboursement.

### MODULE 6 > Les différents types de crédit immobilier

Les prêts ordinaires : les prêts classiques, les prêts pour financer le VEFA, le crédit fine, le crédit relais, le prêt viager hypothécaire, les prêts complémentaires • Les prêts aidés ou réglementés : le prêt à taux zéro, les prêts conventionnés (PC et PAS), les prêts épargne logement, l'éco-prêt taux 0 • Les prêts locatifs spéciaux.

### MODULE 7 > Les garanties des prêts immobiliers

Les garanties hypothécaires : l'hypothèque conventionnelle, le privilège de prêteur de deniers, l'hypothèque rechargeable • Le nantissement : nantissement d'un contrat d'assurance-vie, nantissement d'un compte titre • Le cautionnement : cautionnement personnel, cautionnement hypothécaire, les sociétés de caution • Les procédures de saisie • L'assurance emprunteur.

## MODULE SPÉCIALISÉ - 25 HEURES CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET CRÉDIT DE TRÉSORERIE

### MODULE 1 > L'environnement du crédit à la consommation

Les principaux textes législatifs • Les fichiers • La réglementation en matière de publicité.

### MODULE 2 > Le crédit à la consommation

Caractéristiques financières • Modalités de garantie • Coûts associés.

### MODULE 3 > Les différents types de crédit

Le crédit affecté • Le prêt personnel • Les prêts étudiants • Le crédit renouvelable • L'autorisation de découvert • Le prêt sur gage • La location avec option d'achat.

### MODULE 4 > Le dossier de crédit à la consommation

Le formalisme précontractuel • L'information de l'emprunteur • La fiche d'informations précontractuelles • Le formalisme contractuel • Le contrat de prêt • La situation de la caution • La défaillance de l'emprunteur.

### MODULE 5 > La préparation du dossier de crédit

L'analyse du dossier • La liste d'informations à recueillir • La liste des documents nécessaires au dossier • La capacité de remboursement • Le scoring bancaire.

## MODULE SPÉCIALISÉ - 15 HEURES LE GROUPEMENT DE CRÉDITS

### MODULE 1 > L'environnement du regroupement de crédits

L'environnement réglementaire • L'environnement économique • Les différents intervenants dans le regroupement de crédits • Les fichiers.

### MODULE 2 > Le regroupement de crédits

La finalité d'un regroupement de crédits • Les différents types de regroupement de crédits • Les typologies de regroupement • L'environnement bancaire.

### MODULE 3 > Le dossier de regroupement

L'information du candidat au regroupement • La liste des documents nécessaires à l'étude du dossier • L'analyse du dossier • La capacité de remboursement • Le scoring bancaire.

## MODULE SPÉCIALISÉ - 15 HEURES LES INSTRUMENTS ET SERVICES DE PAIEMENT

### MODULE 1 > L'environnement réglementaire et économique

La transposition de la directive services de paiement • Le rôle des établissements de paiement.

### MODULE 2 > Les différents instruments et services de paiement

Le compte bancaire : la diversité des comptes bancaires, les vérifications et contrôles à l'ouverture, la convention de compte, le fonctionnement du compte • Les moyens de paiement : le chèque, les cartes de paiement, les cartes de retrait, les cartes de crédit, les virements et prélèvements • Les services de transfert d'argent • Les autres services de paiement • La monnaie électronique.

### MODULE 3 > Le fonctionnement des services de paiement

Les droits de la clientèle en matière de services de paiement • L'information du client • La convention de services de paiement • Les difficultés pouvant résulter de l'opération de paiement • Les infractions relatives aux nouveaux instruments de paiement.

### MODULE 4 > La préparation d'un dossier de services de paiements

La liste des informations à recueillir et à donner • La liste des documents nécessaires au dossier • L'analyse du dossier.

Le choix de cette plateforme permet :

- ▶ D'assurer la fiabilité et la pérennité technique de la formation en ligne ;
- ▶ Le stockage des documents et ressources pédagogiques en libre téléchargement ;
- ▶ La sécurisation des évaluations en ligne ;
- ▶ La génération des preuves demandées par les financeurs pour le remboursement des formations.

Après validation de son inscription, le candidat reçoit un mail avec un lien permettant la connexion à son espace et à ses modules.

Le parcours est accessible 24/7.

Les différents modules sont en permanence suivis par un outil de suivi (tracking) qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

## ENCADREMENT

Toutes les coordonnées des encadrants vous seront communiquées lors de votre inscription.

Un accès à notre responsable est possible 7 jours sur 7 par mail.

Délai de réponse inférieur à 48 heures.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge par le CPF.

Tarif individuel : 2 200 €





### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Les formations sont construites soit à partir de référentiels de postes, soit en fonction des besoins particuliers de votre entreprise. Chaque formation est construite autour du concept pédagogique par objectifs.

Elle repose sur la méthode traditionnelle magistrale. Le formateur expose les éléments d'une manière progressive en vue de transmettre les connaissances utiles, nécessaires et prévues au programme, accompagnée :

- ▶ de la méthode participative, dont l'intérêt tient au fait que les stagiaires peuvent, à tout moment, questionner le formateur, qui, selon la pertinence des questions, pourra valider la bonne assimilation des données.
- ▶ et de la méthode active : pour rythmer la formation, le formateur va poser des questions, exposer des cas concrets vécus, demander aux stagiaires d'y répondre par oral.

Les apprenants sont donc au cœur de la formation et c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques sont principalement constitués des éléments suivants :

#### ▶ Pour les formations présentielles

##### 1 En début de session

- Une reproduction intégrale sous format papier de la présentation Powerpoint leur permettant de prendre des notes pendant le déroulé de la formation,
- Les exercices à réaliser en cours et/ou en fin de formation.

##### 2 À la fin de la formation

- Des documents de fond reprenant et approfondissant l'ensemble des thèmes développés au cours de la formation. Ces documents sont soit remis sous format papier, soit téléchargeables sur la plateforme E-Learning. Ces documents sont entièrement créés par nos soins et font l'objet de mises à jour régulières.
- La correction des exercices et cas pratiques réalisés en cours et en fin de formation.

### MOYENS TECHNIQUES

La plateforme utilisée permet :

- D'assurer la fiabilité et la pérennité technique de la formation en ligne
- Le stockage des documents et ressources pédagogiques en libre télé chargement
- La sécurisation des évaluations en ligne
- La génération des preuves demandées par les financeurs pour le remboursement des formations.

### SESSIONS D'EXAMEN

Deux sessions d'examen CGPC sont organisées par an : en mars et en septembre.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge par le CPF.

#### TARIFS INDIVIDUELS

Parcours E-learning complet		
<b>UV1</b> Environnement juridique du patrimoine	37 H	600 €
<b>UV2</b> Environnement fiscal du patrimoine	32 H	500 €
<b>UV3</b> Environnement économique et financier	27 H	450 €
<b>UV4</b> Protection de la personne et de son patrimoine	32 H	500 €

- Accès sur la plateforme E-Learning à des QCM 100 questions avec correction immédiate pour chaque question.

#### ► Pour les FOAD <sup>1</sup>

- Pendant leur cursus, les stagiaires réalisent des tests (QCM, Vrai/faux, textes à trous...), intercalés entre les différentes unités d'apprentissage. Ces tests sont accompagnés des feed-back de correction.
- Une fois qu'ils ont réalisé l'intégralité de parcours, les stagiaires peuvent télécharger l'intégralité de leur formation sous format Word.
- Accès sur la plateforme E-Learning à des QCM 100 questions avec correction immédiate pour chaque question.

L'ensemble des supports pédagogiques fournis au stagiaire ou à l'apprenant est encadré par l'article 15 « Droits d'auteur » du règlement intérieur applicables aux stagiaires.

#### ► Fiches de révision

En fin de parcours (E-Learning ou présentiel), le candidat a accès sur la plateforme E-Learning à des fiches de révision résumant l'ensemble des thèmes développés au cours de la formation.

#### 1. Deux tests de 100 questions peuvent être réalisés pour chacune des UV 1 à 5.

- Accès en fin de parcours sur la plateforme E-Learning à des fiches de révision résumant l'ensemble des thèmes développés au cours de la formation.
- Accès tout au long de la formation, sur la plateforme à un espace « Actualités - Revue de presse » compilant les articles de presse récents en matière économique et financière et à une veille juridique, fiscale et sociale contenant les récentes dispositions légales et jurisprudentielles.

<b>UV5 Réglementation et déontologie</b>	17 H	300 €
<b>Total par participant, test compris</b>	<b>145 H</b>	<b>2350 €</b>
<i>Chaque UV comprend un test de 100 questions</i>		
<b>Formation présentielle</b>		
<b>UV6 Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global</b>	2 jours	1000 €
<i>Coût: 500 € par jour et par apprenant</i>		
<i>Minimum de 6 participants - Maximum: 15.</i>		
<b>Coût total</b>		
<b>Coût total du parcours par participant</b>		<b>3350 €</b>

#### ► Prestations supplémentaires optionnelles

- Test supplémentaire 100 questions supplémentaires (disponible pour chacune des UV): 100 € par test.
- Journée supplémentaire UV6: 250 € par participant (*minimum 5 participants*).
- Cas UV6 à réaliser et à déposer sur la plateforme + correction: 150 €.

## PROGRAMME DU CYCLE COMPLET DE LA FORMATION

1

### UV 1 ► ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU PATRIMOINE

#### 1 LA FILIATION ET LA CAPACITÉ

##### Objectifs

- Maîtriser les règles de la filiation et les régimes d'adoption
- Identifier les différents régimes de protection

La filiation ► L'adoption (adoption simple - adoption plénière) ► Les règles de capacité ► Les incapables et leurs régimes de protection ► Le mandat de protection future.

#### 2 LE DROIT DE LA FAMILLE

##### Objectifs

- Connaître les règles des régimes matrimoniaux et de l'union libre (Pacs et concubinage)
- Savoir mesurer les impacts de la séparation
- Maîtriser les règles de la dévolution légale des successions
- Cerner les différentes modalités de transmission anticipée du patrimoine

Les régimes matrimoniaux (Le régime primaire - Le régime légal - Les régimes conventionnels - Les avantages matrimoniaux - Le changement de régime matrimonial) ► Le divorce (Les procédures - Les conséquences du divorce) ► Le pacte civil de solidarité (Formation et statut des partenaires - Effets du PACS sur les biens) ► L'union libre ► Les successions (La dévolution légale des successions - La transmission successorale -

L'indivision et la gestion de l'indivision - Le mandat à effet posthume) ► La transmission anticipée (Les différentes donations - Les conséquences des donations: rapport à succession, réserve et quotité disponible - Les donations-partages).

#### 3 LA GESTION ÉCONOMIQUE JURIDIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

##### Objectifs

- Savoir apprécier la place de l'immobilier dans le patrimoine
- Maîtriser les différents modes d'acquisition, de détention et de gestion des actifs immobiliers
- Comprendre les modalités de démembrement de propriété
- Maîtriser les différents modes de détention de l'immobilier

Les aspects économiques de l'immobilier ► L'épargne immobilière collective (Les SCPI et les OPCI - L'immobilier coté en bourse) ► Le droit de propriété (Définition du droit de propriété - Les aspects juridiques du démembrement de propriété - Le quasi-usufruit - Les aspects économiques du démembrement de propriété - Le régime de l'indivision) ► La gestion juridique du patrimoine (L'acquisition immobilière: les avant-contrats, la vente immobilière - Le financement par crédit - Le statut de la copropriété - La gestion de l'immobilier - Les différentes catégories de baux).

- **PRÉREQUIS**: Connaissances de base du droit de la famille et du droit immobilier.

- **MODALITÉS DE RÉALISATION**  
E-Learning - 37 heures.

- **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
Réalisation de QCM 100 questions sur la plateforme E-Learning.

- **VEILLE JURIDIQUE**  
Tout au long de son parcours, le candidat a accès sur la plateforme E-Learning à une veille juridique contenant les récentes dispositions légales et jurisprudentielles.

#### 4 LES PERSONNES MORALES ET LEUR PATRIMOINE

##### Objectifs

- Connaître les principales formes de sociétés
- Maîtriser leurs règles de constitution et de fonctionnement
- Savoir identifier leur patrimoine et ses modalités de gestion
- Mesurer les conséquences de leur cession et de leur dissolution

Les différentes formes de société ► Les sociétés commerciales ► Les Sociétés Civiles Immobilières ► Les états financiers (L'actif et le passif de la personne morale - Le compte d'exploitation - La détention et la gestion du patrimoine social) ► La dissolution et la liquidation de la société.

2

### UV 2 ► ENVIRONNEMENT FISCAL DU PATRIMOINE

#### 1 L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

##### Objectifs

- Connaître les différents types de revenus et leur traitement fiscal spécifique
- Comprendre le mécanisme de calcul de l'impôt sur le revenu
- Savoir différencier les différents avantages fiscaux (charges déductibles du revenu global, réductions et crédits d'impôt)

- Maîtriser les modalités de paiement de l'impôt et le mécanisme du prélèvement à la source

Champ d'application et personnes imposables ► Les différents revenus catégoriels professionnels ► L'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (Flat Tax) sur les revenus du capital ► Les régimes spécifiques (PEA - Assurance-vie et capitalisation) ► Le calcul de l'impôt sur le revenu ► Les réductions et crédits d'impôt ► Les modalités de perception de l'impôt sur le revenu ► Le prélèvement à la source.

- **PRÉREQUIS**: Connaissances de base de la fiscalité des particuliers.

- **MODALITÉS DE RÉALISATION**  
E-Learning - 32 heures.

- **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
Réalisation de QCM 100 questions sur la plateforme E-Learning.

- **VEILLE FISCALE**  
Tout au long de son parcours, le candidat a accès sur la plateforme E-Learning à une veille fiscale contenant les récentes dispositions légales et jurisprudentielles.



## 2 LE RÉGIME FISCAL DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

### Objectifs

- ▶ Connaître les différents dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement immobilier
  - ▶ Savoir déterminer les différents droits et taxes afférant à l'acquisition et à la détention d'immobilier
- Les principaux dispositifs d'incitation fiscale
- La location meublée (LMP et LMNP)
  - Les droits d'enregistrement
  - Les taxes afférentes à la détention de l'immobilier.

## 3 LE RÉGIME DES PLUS-VALUES DES PARTICULIERS

### Objectifs

- ▶ Savoir différencier les plus-values réalisées par les particuliers
  - ▶ Maîtriser le régime d'imposition des plus-values immobilières et sur cessions de valeurs mobilières
- Les plus-values immobilières (Champ d'application - Modalités d'imposition) ■ Les plus-values sur cessions de valeurs mobilières (Les opérations imposables - L'imposition au PFU ou option pour l'imposition au barème progressif).

## 4 L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

### Objectifs

- ▶ Savoir déterminer le périmètre d'imposition à l'impôt sur la fortune immobilière
  - ▶ Maîtriser les règles d'imposition et être à même de déterminer le montant de l'impôt
- Champ d'application ■ Les biens taxables et leur évaluation ■ Les conséquences du démembrement de propriété sur le patrimoine immobilier ■ Le calcul de l'impôt ■ Le paiement de l'impôt.

## 5 LA FISCALITÉ DE LA TRANSMISSION À TITRE GRATUIT

### Objectifs

- ▶ Connaître les modalités de taxation de la transmission des biens par décès
  - ▶ Savoir mesurer les impacts fiscaux de la transmission anticipée
  - ▶ Être capable de mesurer l'incidence fiscale du démembrement de propriété dans la transmission
- La fiscalité des successions (Le champ d'application - Les biens imposables et leur évaluation - Les exonérations totales ou partielles - Le calcul des droits de mutation par décès - Le paiement des droits de succession) ■ La fiscalité des donations (Les modalités d'imposition - L'impact fiscal du

démembrement de propriété - Le paiement des droits de donation).

## 6 LA FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE ET DES SOCIÉTÉS

### Objectifs

- ▶ Savoir différencier le régime fiscal applicable en fonction des différentes catégories d'entreprises
  - ▶ Maîtriser les modalités d'imposition de la cession d'entreprise et de droits sociaux
- L'entreprise individuelle ■ Les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu ■ Les sociétés soumises à l'IS ■ Le régime particulier des sociétés holding ■ Le régime fiscal applicable à la cession d'entreprise ■ Le régime des plus-values professionnelles ■ La fiscalité des cessions de droits sociaux.

## 7 LE CONTRÔLE ET LE CONTENTIEUX DE L'IMPÔT

### Objectifs

- ▶ Connaître les pouvoirs de contrôle de l'administration fiscale
  - ▶ Comprendre les effets d'un contrôle fiscal
- Le pouvoir de contrôle et de redressement (En matière d'impôt sur le revenu - En matière de droits d'enregistrement) ■ La vérification de comptabilité en entreprise.

3

## UV 3 ► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### 1 LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

#### Objectifs

- ▶ Savoir différencier les différents courants de pensée économique
  - ▶ Maîtriser les composantes du circuit économique
  - ▶ Comprendre le rôle et la signification des différents agrégats et indicateurs économiques
  - ▶ Être en capacité d'analyser les situations conjoncturelles et les incidences des cycles sur la croissance
- Les grands courants de pensée économique ■ Les crises depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle ■ Le circuit économique: acteurs, opérations et interactions ■ Les agrégats économiques ■ La production ■ La consommation, l'épargne et l'investissement ■ Le marché et les prix ■ La croissance et les cycles économiques ■ L'analyse de la conjoncture.

### 2 LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

#### Objectifs

- ▶ Comprendre le rôle de la création monétaire et les incidences des politiques monétaires
  - ▶ Savoir identifier les différents modes de financement de l'économie
  - ▶ Connaître le rôle croissant des marchés de capitaux dans le financement de l'économie
  - ▶ Comprendre les systèmes d'échanges internationaux
- La monnaie et la création de la monnaie ■ La politique monétaire et budgétaire européenne ■ Le financement de l'économie ■ Les échanges internationaux ■ Les relations économiques internationales ■ Le système monétaire et financier international.

### 3 LA RÉGULATION DE L'ÉCONOMIE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

#### Objectifs

- ▶ Comprendre le rôle de l'État dans la régulation de l'économie
  - ▶ Connaître les différents niveaux d'intervention de l'État et être capable de déterminer les effets des politiques publiques
- Le rôle de l'État dans l'économie ■ La politique économique ■ Les différents niveaux d'intervention publique (Les politiques publiques de l'emploi - Les politiques publiques de répartition).

### 4 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Objectifs

- ▶ Savoir différencier les différentes typologies d'actifs financiers
- Les instruments financiers et leurs risques ■ Les titres de créance négociables ■ Le marché obligataire ■ Les actions ■ Les Organismes de Placement Collectif ■ Les produits dérivés.

### 5 LES MARCHÉS FINANCIERS

#### Objectifs

- ▶ Comprendre l'organisation des différents marchés financiers
  - ▶ Être capable de déterminer les modalités de négociation des valeurs mobilières
- L'organisation des marchés ■ Les ordres de bourse ■ Les négociations sur les marchés ■ Les sources d'information financière ■ Le post-marché ■ Les émissions de titres ■ Les obligations d'information des sociétés cotées.

- **PRÉREQUIS:** Connaissances de base de la fiscalité des particuliers.
- **MODALITÉS DE RÉALISATION**  
E-Learning - 27 heures.
- **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
Réalisation de QCM 100 questions sur la plateforme E-Learning.
- **ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**  
Tout au long de son parcours, le candidat a accès sur la plateforme E-Learning à l'actualité économique et financière, par le biais:
  - d'une revue de presse compilant les articles de presse récents en matière économique et financière,
  - d'un accès aux différentes statistiques et analyses publiées par l'INSEE, l'OMC et le FMI.

### 6 LA GESTION DE PORTEFEUILLE

#### Objectifs

- ▶ Maîtriser les fondamentaux de la gestion d'actifs.
  - ▶ Analyser les processus d'investissement et d'allocation d'actifs
  - ▶ Présenter les différents styles, types et modes de gestion de portefeuille
- La gestion pour le compte de tiers ■ La gestion de portefeuille (La gestion active - Les autres types de gestion) ■ Les bases comptables et financières ■ L'analyse financière.

4

## UV 4 ► PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE SON PATRIMOINE

### 1 LA PROTECTION SOCIALE

#### Objectifs

- ▶ Connaître les différents régimes de protection sociale obligatoire en matière de santé et de prévoyance
  - ▶ Savoir détecter les limites des régimes obligatoires pour proposer des solutions complémentaires
- Les fondamentaux de la protection sociale (principes et mécanisme) ■ L'organisation de la protection sociale ■ Les différents statuts sociaux ■ Les différents régimes obligatoires de prévoyance (Pour les salariés - Pour les travail-

leurs non salariés) ■ Les solutions de prévoyance complémentaire facultatives.

### 2 LES RÉGIMES DE RETRAITES

#### Objectifs

- ▶ Savoir déterminer le régime de retraite obligatoire (base et complémentaire) applicable à chaque catégorie socioprofessionnelle
- ▶ Être capable de déterminer les modalités de constitution des droits à retraite et le montant des pensions
- ▶ Cerner les limites des régimes obligatoires pour proposer des solutions complémentaires

- **PRÉREQUIS:** Connaissances de base des régimes de retraite et de l'assurance-vie.
- **MODALITÉS DE RÉALISATION**  
E-Learning - 32 heures.
- **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
Réalisation de QCM 100 questions sur la plateforme E-Learning.
- **ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**  
Tout au long de son parcours, le candidat a accès sur la plateforme E-Learning à une veille sociale et à une revue de presse compilant les articles de presse récents en matière sociale.

Les régimes obligatoires (L'environnement des régimes de retraites - Les conditions de départ à la retraite - Le régime de retraite des salariés : salariés du secteur privé - salariés du secteur public et parapublic - Le régime de retraite des non-salariés : Les industriels et commerçants - Les artisans - Les professions libérales - Les exploitants agricoles - Le rachat de trimestres - L'avenir des régimes de retraite - Le projet de réforme des retraites) ■ Les solutions facultatives (Pour les salariés : Article 83 et article 39 - Pour les indépendants : les contrats Madelin retraite - Les outils ouverts à tous : le PERP - Les incidences sociales et fiscales de l'adhésion à des régimes facultatifs - Les apports de la Loi Pacte).

### 3 L'ÉPARGNE SALARIALE

#### Objectifs

- Connaître les conditions d'alimentation et les mécanismes de l'épargne salariale

- Savoir différencier les différents plans d'épargne salariale et leur contexte social et fiscal

L'intéressement et la participation ■ L'abondement  
 ■ Le PEE et le PEI ■ Le PERCO et le PERCOI ■ Les apports de la loi Pacte.

### 4 L'ASSURANCE-VIE

#### Objectifs

- Savoir différencier les contrats de prévoyance et d'épargne
- Connaître les éléments techniques et financiers de l'assurance-vie
- Maîtriser l'environnement juridique du contrat d'assurance vie de sa souscription à son dénouement
- Optimiser l'ensemble des techniques de l'assurance vie pour bâtir une stratégie de gestion de patrimoine performante.
- Prévenir les difficultés juridiques et fiscales de l'assurance vie.

Les principes généraux de l'assurance-vie (Les fondements de l'assurance-vie - Les différents types de contrats d'assurance : les assurances décès - les différents types de contrats d'assurance-vie - les contrats de capitalisation - Les aspects économiques et financiers de l'assurance-vie) ■ Le régime juridique de l'assurance-vie (La souscription du contrat : le souscripteur - l'assuré - la désignation bénéficiaire - Le fonctionnement du contrat : la gestion du contrat - Les rachats et les avances - Le dénouement du contrat par décès : la délivrance des capitaux hors droit successoral - Les primes manifestement exagérées - Le régime fiscal de l'assurance-vie : au regard des déductions d'impôts et de l'IFI - au regard des prélèvements sociaux - la fiscalité des rachats - la fiscalité du dénouement par décès - le régime fiscal des contrats de capitalisation).

## UV 5 ► RÉGLEMENTATION ET DÉONTOLOGIE

### 1 LA CERTIFICATION CGPC

#### Objectifs

- Connaître les droits et obligations d'un certifié CFP/CGPC

Les objectifs de l'association CGPC ■ Les bénéfices de la certification ■ Les règles déontologiques de l'association.

### 2 LES AUTORITÉS DE TUTELLE ET LA RÉGLEMENTATION

#### Objectifs

- Connaître le champ d'action et les pouvoirs de contrôle et de sanctions des autorités de tutelle
- Comprendre les impacts de chacune des réglementations sur l'activité du CGP.

L'Autorité des Marchés Financiers - AMF ■ L'ACPR ■ L'ORIAS ■ Les associations professionnelles de CIF ■ Les différentes directives européennes.

### 3 LES ACTIVITÉS DU CGP ET SES OBLIGATIONS LÉGALES

#### Objectifs

- Cerner le cadre réglementaire encadrant chaque activité
- Connaître les conditions de capacité et de compétences professionnelles nécessaires au CGP en fonction de l'activité qu'il exerce
- Mesurer la responsabilité du Conseil en Gestion de Patrimoine

Le conseil en investissements financiers - CIF ■ L'intermédiation en assurances ■ L'intermédiation immobilière ■ L'IOBSP ■ La responsabilité des CGP.

### 4 LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ÉPARGNANT

#### Objectifs

- Respecter le devoir d'information et de conseil ainsi que le secret professionnel
- Connaître la démarche Know Your Client (KYC)
- Identifier les mesures de protection dont bénéficie le client

La relation client (La connaissance et l'identification du client - L'information à donner au client - Le devoir de conseil et sa formalisation - La directive MIF 2 - La directive sur la distribution en assurances) ■ La protection du consommateur épargnant (La protection en matière immobilière - La protection en matière bancaire et de crédit - La protection en assurance-vie - L'information sur les OPCVM - La réglementation abus de marché - Les garanties financières au profit du client - Le surendettement des particuliers) ■ Le démarchage bancaire et financier et la vente à distance (Le champ d'application du démarchage - L'exercice du démarchage - La déontologie du démarchage).

- **PRÉREQUIS :** Aucun.

- **MODALITÉS DE RÉALISATION**

E-Learning - 17 heures.

- **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

Réalisation de QCM 100 questions sur la plateforme E-Learning.

- **ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE**

Tout au long de son parcours, le candidat a accès sur la plateforme E-Learning :

- à une veille réglementaire contenant les récentes dispositions légales et jurisprudentielles
- et à une revue de presse compilant les articles de presse récents en matière réglementaire.

### 5 LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

#### Objectifs

- Décrypter le cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Comprendre le rôle de TRACFIN et le mécanisme des déclarations de soupçon
- Identifier ses obligations et évaluer les risques de mise en cause des responsabilités

Le blanchiment de capitaux ■ Les obligations des professionnels ■ La déclaration de soupçon auprès de Tracfin ■ L'application selon le domaine d'activité (Domaine bancaire - Domaine de l'assurance) ■ Domaine du conseiller en gestion de patrimoine.

- **PRÉREQUIS :** Aucun.

- **DURÉE :** En présentiel : 2 jours - 14 heures.

(La recherche de préconisations adaptées - La motivation des préconisations - La mise en œuvre des préconisations) ■ Études pratiques (Travail en groupe sur un cas type : Apprendre à être synthétique - Apprendre à être simple et riche en contenu) - Réalisation de différents cas d'examen - Entraînement à l'épreuve orale.

Les cours ont lieu à l'ESA

35 rue des Amandiers - 75020 Paris  
 Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)

## UV 6 ► SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC ET CONSEIL PATRIMONIAL GLOBAL

#### Objectifs

- Être capable de recueillir les informations pertinentes auprès du client, de les organiser et de les structurer
- Savoir réaliser un diagnostic des points forts et points faibles de la situation du client
- En tirer des préconisations et des conseils adéquats et motivés
- Assurer la mise en œuvre des préconisations et organiser le suivi de la relation avec le client

La méthodologie de l'audit patrimonial (Présentation de l'offre de services - Le recueil des informations - L'établissement du bilan patrimonial - L'analyse du bilan patrimonial - L'élaboration des solutions et les préconisations - La mise en œuvre des solutions validées par le client - L'organisation du suivi du client) ■ L'établissement du bilan patrimonial (Définition et justification du bilan - Présentation du bilan - Analyse du bilan - Détection des points forts et des points faibles) ■ Les préconisations



Cette formation se déroule à distance et vous permet de comprendre les mécanismes fondamentaux et les calculs d'actuariat utilisés dans les opérations d'assurances de personnes et plus généralement pour les opérations d'assurances.

Vous avez à votre disposition des vidéos, des documents téléchargés du cours et des exercices, ainsi qu'une bibliothèque actuarielle. Cette bibliothèque, qui vous est offerte tout au long de votre formation, est très appréciée par les utilisateurs et facilitera votre travail.

Cette formation est articulée en six modules distincts qui seront suivis dans l'ordre pour répondre à une nécessaire progression dans l'acquisition des compétences et qui vous permettront de maîtriser ce domaine.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### MODULE 1 ► Mortalité et engagements en cas de Vie et Décès ..... 25 H

Une introduction rappelle le contexte et quelques définitions des assurances de personnes. La mortalité, les tables de mortalité, le calcul de probabilités sont ensuite présentés. Les formules actuarielles utilisées pour calculer les engagements de l'assureur en cas de vie ou de décès de l'assuré sont expliquées, comme par exemple pour le capital différé, les rentes, les temporaires décès... Les assurances mixtes.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (91 pages), support d'exercices (35 pages) et vidéos du cours pour un total de 3 h 50. Accès aux exercices sous Excel et à la bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Mortalité et engagements en cas de Vie et Décès ».

### MODULE 2 ► Primes et Provisions ..... 25 H

**Prérequis:** Avoir déjà suivi le module 1.

Ce module présente les méthodes de calcul de la prime périodique pure, d'inventaire et commerciale, les provisions mathématiques correspondantes suivant les trois méthodes (prospective, rétrospective et récurrence), et comment procéder pour transformer des contrats.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (54 pages), support d'exercices (25 pages) et vidéos du cours pour un total de 2 h 54. Les vidéos d'exercices durent 0 h 45. Accès aux exercices sous Excel et à la bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Primes et Provisions ».

### PRÉREQUIS

Niveau Bac scientifique ou supérieur.

### DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 120 heures réparties sur six modules, à distance.

La connexion se fait à tout instant dès que vous êtes libre.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts de leur domaine vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme. Il est possible de se connecter pour prendre contact en cas d'explications supplémentaires nécessaires.

>>>

### MODULE 3 ► Prévoyance et Frais de Santé ..... 25 H

Prérequis: Avoir déjà suivi les modules 1 et 2.

Ce module présente les méthodes de tarification pour les garanties Prévoyance (décès, arrêt de travail, rente de conjoint et éducation) et Frais de Santé, les calculs de provisions Prévoyance et Santé et les comptes de résultat.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (100 pages), support d'exercices (43 pages) et vidéos du cours pour un total de 7h05. Les vidéos d'exercices durent 2h23. Accès aux exercices sous Excel et à la bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Prévoyance et Frais de Santé ».

### MODULE 4 ► IFC ou IDR, Contrats Retraite à Prestations et Cotisations Définies ..... 15 H

Prérequis: Avoir déjà suivi le module 1.

Ce module présente le calcul des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR ou IFC), le calcul des cotisations pour leur financement ainsi que les contrats de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (30 pages), support d'exercices (7 pages) et vidéos du cours pour un total de 1h28. Les vidéos d'exercices durent 1h23. Accès aux exercices sous Excel et à la bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « IFC ou IDR, Contrats Retraite à Prestations et Cotisations Définies ».

### MODULE 5 ► Assurance vie sur plusieurs têtes ..... 15 H

Prérequis: Avoir déjà suivi les modules 1 et 2.

Ce module présente le calcul des engagements pour des groupes d'assurés de plusieurs têtes, au premier décès, dernier décès, généralisé et ordonné.

- Le Groupe au premier décès qui est considéré comme vivant tant que toutes les têtes sont vivantes
- Le Groupe au dernier décès qui est vivant tant que toutes les têtes ne sont pas décédées
- Le Groupe généralisé qui est vivant tant que le nombre de survivants est supérieur à « r » vivants parmi les « m » têtes.
- Le Groupe ordonné qui tient compte de l'ordre dans lequel les assurés décèdent.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (23 pages), support d'exercices et vidéos du cours pour un total de 0h31. Accès à des vidéos d'exercices ainsi qu'exercices sous Excel et bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Assurance vie sur plusieurs têtes ».

### MODULE 6 ► Actuariat Retraite par Répartition ..... 15 H

Prérequis: Avoir déjà suivi les modules 1 et 2.

La retraite par répartition est basée sur le principe de solidarité intergénérationnelle. Les actifs cotisent pour payer les retraites des retraités.

Ce module rappelle les paramètres techniques, les caractéristiques d'un régime par répartition, le calcul du taux de couverture, l'analyse d'un régime avec un exemple d'équation d'équilibre simplifiée, les éléments de calcul d'un régime en points.

**Documents et vidéos associés** ► Support de cours (14 pages), support d'exercices et vidéos du cours pour un total de 0h34. Accès à des vidéos d'exercices ainsi qu'exercices sous Excel et bibliothèque actuarielle dans Excel.

À l'issue de ce module, l'apprenant se verra remettre le certificat de compétence « Actuariat Retraite par répartition ».

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Des QCM organisés en ligne à la fin de chaque module vous permettront de valider au fur et à mesure votre formation.

La validation totale des modules vous donnera le Certificat de : « Technicien d'actuaire ».

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.





## Venez nous rencontrer !

13 rue Fernand Léger - 75020 Paris  
Métro Père Lachaise (Lignes 2 ou 3)



Paola Gauvin  
Directrice de la Formation  
Professionnelle et Continue



01 85 73 31 02



paola-gauvin@esassurances.com

[www.esassurances.com](http://www.esassurances.com)



Établissement d'Enseignement  
Supérieur Technique Privé  
Association Loi 1901

13, rue Fernand Léger - 75020 Paris  
Tel 01 47 00 17 26 | Fax 01 47 00 30 94



E-mail [contact@esassurances.com](mailto:contact@esassurances.com)  
[www.esassurances.com](http://www.esassurances.com)